

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(77^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 14 juin 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Langue française.** Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 2923).
2. **Saisine pour avis d'une commission** (p. 2923).
3. **Europe.** Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2923).
M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.
MM. Valéry Giscard d'Estaing,
Jean-Pierre Soisson,
Jean de Lipkowski,

Paul Mercieca,
M^{me} Ségolène Royal.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense.

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne.

MM. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes ; Jean de Lipkowski, le président de la délégation pour l'Union européenne.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 2952).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LANGUE FRANÇAISE

Communication relative
à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 14 juin 1994

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'emploi de la langue française.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 16 juin 1994, à quinze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

2

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission de la production et des échanges a décidé de se saisir pour avis du chapitre II du titre II du projet de loi relatif à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative (n° 1335).

3

EUROPE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur l'Europe et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, les Français viennent de choisir les députés qui les représenteront au Parlement européen de Strasbourg pendant les cinq prochaines années.

Cette élection dément l'idée toute faite selon laquelle nos concitoyens ne s'intéressent pas au débat européen. En effet, vous l'avez constaté, la participation a été plus élevée qu'en 1989 et on a beaucoup parlé de l'Europe pendant la campagne électorale. La différence entre les listes s'est souvent faite sur une conception de l'Europe que sur des controverses de politique intérieure.

Au lendemain du scrutin, le débat n'est heureusement pas clos. De nombreuses questions restent à l'ordre du jour. Notre responsabilité est de tenter d'y répondre - c'est l'objet même de cette discussion - si nous voulons combattre la défiance ou l'incompréhension qui s'installe entre les opinions publiques et l'Union européenne telle qu'elles la voient.

Je voudrais, en introduction à la discussion d'aujourd'hui, évoquer trois de ces questions qui me paraissent cruciales : l'Union européenne fait-elle assez pour l'emploi des Européens ? Fait-elle assez pour la paix en Europe ? Au bout du compte, l'Union européenne a-t-elle un avenir, et n'est-elle pas condamnée à se diluer en « élargissant » ?

Voyons tout d'abord l'Europe et l'emploi.

L'idée se répand, on l'a vu à l'occasion de la campagne pour l'élection européenne, que l'Union est devenue une passoire et qu'à coup d'importations sauvages et de délocalisations, elle détruirait nos emplois et aggraverait le chômage. Je ne veux pas entrer ici dans un débat de principe sur les mérites comparés de la liberté des échanges et du protectionnisme. Ma conviction est faite depuis longtemps : il faut refuser le repli sur soi, il faut choisir la compétition et la créativité qui peuvent, seules, nous assurer la prospérité. Je m'en tiendrai donc à des considérations concrètes, opérationnelles, et à quelques réflexions sur ce que fait réellement dans ce domaine l'Union européenne.

L'Union européenne, à ce titre, peut et doit avoir une politique commerciale qui en fasse autre chose qu'une simple zone de libre-échange, ce point est pour nous fondamental. Elle le fait, et j'en veux pour preuve la négociation du cycle de l'Uruguay. Cette négociation, on s'en souvient, était mal engagée, la Communauté s'était laissée

imposer par les Etats-Unis un prétendu compromis agricole qui remettrait en cause les fondements mêmes de la politique agricole commune. Elle semblait incapable de défendre ses intérêts.

Après une négociation qui a parfois été rude, nous avons finalement obtenu, le 15 décembre dernier, un bon accord : un nouveau compromis agricole qui préserve les principes de la politique agricole commune ; l'exception culturelle pour les œuvres audiovisuelles ; le renforcement des instruments de politique commerciale de l'Union ; la protection des droits de propriété intellectuelle, qui nous aidera dans la répression des contrefaçons ; l'ouverture de nouveaux marchés, notamment en Asie, où la croissance économique est spectaculaire, et la libération des services, dont la France est le deuxième exportateur mondial ; enfin, et ce n'est pas le moindre, la création d'une organisation mondiale du commerce, dont le rôle sera de mettre fin aux pratiques unilatérales de rétorsion et de faire respecter les règles d'une concurrence internationale loyale. Voilà l'acquis.

La bataille est-elle gagnée ? Evidemment non ! Vigilance et pugnacité sont plus nécessaires que jamais pour que l'Union défende ses intérêts commerciaux à travers le monde, et d'abord au sein même des Douze. J'ai rappelé ce que nous avons obtenu en matière d'instruments de politique commerciale. Mais la théorie est une chose, la pratique en est une autre. Il faut que l'Union utilise effectivement, dans les mois et les années qui viennent, les moyens dont, à l'initiative de la France, elle s'est dotée.

Il faut ensuite faire preuve de vigilance et de pugnacité au sein de cette Organisation mondiale du commerce qui va se mettre en place l'année prochaine et qui doit traiter de quelques questions essentielles pour assurer la loyauté des échanges. Vous les connaissez - nous avons, à Marrakech, au mois d'avril dernier, obtenu qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour de l'organisation mondiale.

C'est d'abord le rapport entre concurrence et environnement. Peut-on parler de concurrence loyale entre des entreprises qui respectent des règles de protection de l'environnement extrêmement strictes, et donc souvent coûteuses, et des entreprises qui n'en connaissent aucune ?

C'est aussi ce qu'on appelle la clause sociale. Peut-on parler de concurrence loyale entre des entreprises qui respectent les prescriptions minimales de l'Organisation internationale du travail s'agissant du travail des prisonniers, du travail des enfants, des grandes règles de représentativité syndicale, et des entreprises qui n'en respectent aucune ?

S'agissant de stabilité monétaire, enfin, de brutales dévaluations, souvent supérieures à 20 ou 25 p. 100, ne perturbent-elles pas davantage le commerce international que des droits de douane aujourd'hui souvent réduits à des niveaux très faibles ?

Voilà le programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce pour les prochains mois. Voilà des points sur lesquels la France, je le répète, sera vigilante et pugnace.

L'Europe et l'emploi, c'est aussi la politique de croissance et de compétitivité que l'Union européenne doit mener à bien. Certes, croissance et compétitivité relèvent d'abord des politiques nationales. Notre salut dans ce domaine est, au premier chef, en nous-mêmes et nous ne devons pas nous exonérer de nos responsabilités sur ce qui se passe à Bruxelles ou à Strasbourg. Mais l'Europe peut aider, elle peut apporter « un plus ». Avec le Livre blanc de la Commission, que vous avons approuvé à

Bruxelles récemment, elle a décidé de le faire. L'un de nos objectifs doit être d'obtenir la mise en œuvre de ce Livre blanc, à commencer par les grands réseaux de communication et de télécommunication qui y sont prévus. Je rappelle les sommes en jeu ; elles sont considérables : 800 milliards de francs sur six ans. La France en sera largement bénéficiaire à la fois comme fournisseur d'équipements de haute technologie - on pense au TGV, mais aussi à la distribution d'électricité, au traitement des déchets et des eaux - et comme nœud géographique de communication au cœur de l'Europe.

Le prochain Conseil européen de Corfou, dans quelques jours, devra adopter - c'est le point de vue de la France - une première liste de projets prioritaires dans le domaine des infrastructures de transport incluant le TGV-Est et la ligne Lyon-Turin. Il y aura certes des objections, souvent de caractère comptable plus qu'économique. Nous ne devons pas nous laisser paralyser à Corfou par ces objections.

Le Livre blanc préconise également la lutte contre les rigidités structurelles qui freinent la création d'emplois en Europe et la poursuite des efforts de convergence entre nos économies. Il faudra, à ce titre, et c'est un travail de plus longue haleine, repenser les conditions de financement de nos régimes de protection sociale, alléger les charges qui pèsent directement sur la production et les entreprises, réduire la dette publique, stimuler l'investissement.

En matière d'emploi, l'Union européenne, c'est aussi une ambition en matière de recherche et de développement. A cet égard, le nouveau programme cadre qui a été adopté en 1993 prévoit 80 milliards de francs notamment pour les technologies de l'information, l'aéronautique et l'automobile.

L'Union européenne et l'emploi, c'est enfin l'aménagement du territoire. Je tiens à rappeler - et le Gouvernement a marqué des points importants dans ce domaine au cours des derniers mois - que la réforme des fonds structurels décidée l'an dernier aboutit à un doublement des crédits affectés à la France par rapport à la période précédente.

Voilà quelques pistes de ce que l'Europe peut apporter de plus à l'emploi : une politique commerciale qui en soit une et qui affirme l'identité de l'Union en tant que telle sur les marchés mondiaux, une politique de croissance et de compétitivité autour des grands axes définis par le Livre blanc.

La deuxième question était de savoir si l'Europe faisait assez pour la paix. J'ai bien conscience du caractère provocant que peut avoir cette question car le nom de Yougoslavie vient immédiatement à l'esprit de chacun. Une idée reçue, largement répandue au cours des dernières semaines, voudrait que l'Europe soit morte à Sarajevo. Certes, au moment où la Fédération yougoslave s'est disloquée, c'est-à-dire au début des années 90, l'Europe a mal réagi. Mais à l'époque, faut-il le rappeler, la Communauté, puisque c'était son nom, n'avait pas de politique extérieure commune. Et pour cause ! La PESC - politique étrangère et de sécurité commune - est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1993, il y a par conséquent à peine plus de six mois, avec le traité sur l'Union européenne. Malgré cela, l'Europe n'a pas failli à sa tâche depuis un an, y compris en Bosnie. Je voudrais rappeler quelques faits trop souvent occultés.

Ce sont les nations européennes qui ont envoyé sur le terrain la plus grande partie des 20 000 casques bleus qui y sont aujourd'hui et qui ont permis le rétablissement d'un certain calme sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Je

souligne d'ailleurs, au passage, que leur mission a fondamentalement changé depuis un an et demi : de l'accompagnement des convois humanitaires qui était leur mandat initial, ils en sont venus, en fait - et la France n'a pas été pour rien dans cette évolution - à la protection des populations et à l'interposition entre les combattants qui ont permis d'aboutir au cessez-le-feu conclu il y a quelques jours.

L'Europe est aussi, en tant qu'Union, le premier contributeur mondial d'aide humanitaire à l'ex-Yougoslavie.

Enfin l'Europe est, grâce au mécanisme débutant de la politique extérieure et de sécurité commune, l'auteur du plan de paix qui, à partir d'une initiative franco-allemande, sert aujourd'hui de base à toutes les négociations internationales en cours. Ce n'est pas un résultat négligeable pour ce qui a été dès le départ, contrairement à ce qu'on a pu entendre ici ou là, l'une des premières actions communes au sens du traité sur l'Union européenne.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Je le rappelle, depuis une semaine, un cessez-le-feu - sans doute précaire - règne sur l'ensemble de la Bosnie.

Demain, c'est l'Europe qui organisera la reconstruction de la Yougoslavie. D'ores et déjà, nous sommes à l'œuvre à Sarajevo, où des missions d'experts étudient la reconstruction des grands réseaux de service public, et à Mostar, où l'Union européenne va prendre en charge l'administration de la ville, conformément au souhait des responsables de la fédération croato-musulmane.

Je tenais à rappeler ces faits pour remettre un peu les choses en place et rectifier cette impression, somme toute assez fautive, d'indifférence ou d'inaction de la part de l'Europe.

Autre action de cette politique extérieure et de sécurité commune débutante, la conférence sur la stabilité en Europe qui s'est tenue à Paris le 26 et le 27 mai et qui, j'en suis sûr, constituera au cours des prochains mois l'une des contributions importantes de l'Europe à la paix sur le continent européen.

Cette conférence a été une initiative française. C'est à cette tribune même qu'au mois d'avril 1993 M. Edouard Balladur l'avait lancée. Elle est devenue, au Conseil européen de Bruxelles, une décision européenne, une action commune de l'Union européenne. Et comme vous avez pu le constater, même si tel ou tel commentaire - et c'est bien normal - a pu paraître un peu réservé, la conférence inaugurale des 26 et 27 mai a été un succès. Tout le monde y était et le communiqué final contenait très exactement ce que nous souhaitions qu'il y figurât.

Cet exercice est à la fois un exercice de diplomatie préventive, puisqu'il a pour objectif d'éviter que ne se reproduise ailleurs, en Europe centrale et orientale, le drame que vit l'ex-Yougoslavie, et c'est aussi, j'insiste sur ce point plus directement lié à mon propos d'aujourd'hui, une action d'accompagnement des pays d'Europe centrale et orientale dans leur marche vers l'entrée dans l'Union européenne.

Il ne saurait être question de se satisfaire du succès des 26 et 27 mai. Il faut maintenant suivre l'opération et la mener à bonne fin. La convocation des tables rondes régionales prévues dans la déclaration finale de Paris, c'est-à-dire la table ronde sur l'Europe centrale et la table ronde baltique, interviendra au mois de juillet prochain. Des dispositions en ce sens ont été prises par l'Union européenne et nous comptons boucler l'opération au pre-

mier semestre de l'année 1995 par un ensemble d'accords de bon voisinage qui constitueront le pacte de stabilité confié à la CSCE.

Troisième volet, l'identité européenne de défense. La PESD, c'est aussi une politique de sécurité commune, et l'objectif est clairement désigné : l'Union européenne a vocation à se doter de sa propre politique de défense et de sécurité. Quelle ambition pour les années qui viennent ! Et il me semble que c'est là que se jouera en réalité le destin de l'Union européenne.

Cette identité européenne de défense doit se faire, bien entendu, au sein de l'Alliance atlantique. Nous sommes tous attachés, par conviction et par intérêt, au maintien du lien transatlantique qui a été confirmé à cette même tribune il y a une semaine par le Président des États-Unis d'Amérique.

Il faut naturellement que cette Alliance, qui reste nécessaire, y compris dans ses missions originelles de l'article 5 du traité, s'adapte au nouveau contexte stratégique et aux nouvelles missions qui lui incombent. C'est l'objectif du partenariat pour la paix. Par ailleurs - et c'est une façon d'affirmer l'identité européenne -, les groupes de forces interarmées multinationales - les GFIM - permettront précisément d'avoir des forces séparables, mais non séparées de l'Alliance atlantique, placées sous commandement de l'Union de l'Europe occidentale.

Tous ces points ont été rappelés à la récente session ministérielle de l'OTAN qui s'est tenue à Istanbul il y a tout juste une semaine.

L'identité européenne de défense doit se faire aussi grâce à l'affirmation de l'Union de l'Europe occidentale. Or l'UEO progresse. Cela n'a pas été toujours facile de convaincre nos partenaires qu'il y avait là l'embryon de la future politique de sécurité et de défense de l'Europe, mais les choses avancent.

L'UEO progresse d'abord sur le plan politique. Le rapprochement entre l'Union de l'Europe occidentale et l'Union européenne est aujourd'hui acquis, et cela transparaît très clairement des travaux du conseil franco-allemand de défense et de sécurité qui s'est tenu à Mulhouse le 31 mai dernier. L'articulation avec l'OTAN se précise elle-même. Je rappelais à l'instant que les groupes de forces interarmées multilatérales pourraient être placés sous commandement de l'UEO, et l'administration américaine - considérable évolution par rapport aux années quatre-vingt - n'a fait aucune objection à ce dispositif. Enfin, nous avons décidé le 9 mai dernier, sur la base d'une initiative franco-allemande remontant au mois de novembre, donc récente, de créer un statut d'association des pays d'Europe centrale et orientale, qui voient donc ainsi un double signal : un signal d'association à l'Union européenne et, dans le même temps, un signal d'association à l'Union de l'Europe occidentale, les deux chemins devant converger vers leur adhésion pleine et entière.

L'UEO progresse aussi dans ses aspects opérationnels. Le corps européen se renforce. Il va constituer l'unité militaire qui donnera à l'Union européenne le bras armé qui lui manque aujourd'hui. Lors du sommet franco-allemand, nous avons franchi une étape très importante dans la préparation d'un système satellitaire européen indépendant. La France et l'Allemagne ont pris la décision d'y travailler ensemble et de le financer ensemble. Nous avons également, au cours de ce sommet, mis en place une structure de coopération en matière d'armement qui préfigure l'Agence européenne des armements. Enfin, les tâches opérationnelles les plus concrètes de l'UEO se multiplient : c'est elle qui assure sur le Danube le respect effectif de l'embargo ; elle qui est présente avec

l'OTAN dans l'Adriatique, et, demain, c'est une police sous drapeau de l'UEO qui, à Mostar, ira aider l'administrateur de l'Union européenne.

Dernier aspect de cette contribution de l'Union européenne à la paix et à la stabilité du continent, le partenariat avec la Russie. Il y a là un souci commun aux Douze et aux Etats-Unis d'Amérique : ne pas isoler la Russie. Quand je parle de partenariat, je choisis à dessein le mot, et j'y reviendrai.

Ce partenariat doit être global. Il y a le partenariat avec l'Union européenne - nous signerons vraisemblablement à Corfou l'accord de partenariat, dont la discussion a été un peu longue et dans lequel la France est parvenue à maintenir ses intérêts. Il y a aussi le partenariat pour la paix et le dialogue politique entre l'OTAN et la Russie décidé, il y a quelques jours, à Istanbul. Il y a la perspective, que nous soutenons, de l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe. Il y a la participation de la Russie au début du mois de juillet à ce qu'on appelle, avec ce raffinement propre à la vie internationale, le G 7 plus 1, puisqu'on n'ose pas encore parler du G 8.

J'en viens à la troisième question. L'an 2000 : quel dessein pour l'Europe ? Quels en seront les contours, quelle sera la configuration de l'Union européenne d'ici au prochain millénaire ? Le débat est ouvert. Il est ouvert à Bruxelles, à Strasbourg, en France même. Et je le résumerai, peut-être de manière un peu caricaturale, en une question simple : faut-il continuer à élargir l'Europe ? Je voudrais expliquer pourquoi il convient de répondre oui et à quelles conditions.

Un mot d'abord de l'élargissement qui va aboutir, nous l'espérons tous, au 1^{er} janvier prochain, à l'entrée de l'Autriche, de la Finlande, de la Suède et de la Norvège dans l'Union européenne.

La négociation qui a permis de signer ces accords d'adhésion a été bien conduite et ses résultats ont été un succès pour l'Europe et pour la France. Nous avons, en effet, obtenu que soit reprise dans les traités d'adhésion l'intégralité de l'acquis communautaire et du traité de l'Union européenne entré en vigueur le 1^{er} novembre dernier. C'était la condition que nous avons posée : quand on entre, on accepte l'acquis. Aucune dérogation permanente n'a été accordée. Il y a simplement des mesures transitoires limitées dans leur durée et dans leur champ. Un exemple, entre autres : les prix agricoles des pays qui vont adhérer seront immédiatement alignés sur les prix communautaires de manière à réaliser l'unité du marché agricole. J'ajoute que les quatre Etats qui vont entrer seront contributeurs nets au budget communautaire dès 1995 et le deviendront de plus en plus au fil des années. Leurs marchés vont s'ouvrir à nos entreprises, notamment dans le domaine agro-alimentaire où ils étaient jusqu'à présent relativement protégés. Je me réjouis, bien entendu, que la décision du peuple autrichien ait démenti dimanche toutes les prévisions. Je vous rappelle que les sondages, la veille du scrutin, donnaient 52 p. 100 de oui et que, finalement, 66 p. 100 des électeurs autrichiens ont approuvé l'adhésion.

Une objection mérite d'être prise en considération : il n'y a pas eu de réforme institutionnelle préalable, et c'est une erreur. C'est sans doute vrai.

M. Alain Peyrefitte. C'est sûrement vrai !

M. le ministre des affaires étrangères. Permettez-moi de rappeler que c'est le Conseil européen de Lisbonne du mois de juin 1992 qui en a formellement décidé ainsi. Lorsque nous avons engagé la discussion avec les candidats, ils se sont donc tous référés à cette décision du Conseil européen, qui avait force de loi européenne.

En dépit de cette contrainte, nous avons essayé d'engager un processus de réforme institutionnelle. Il est vrai que nous ne sommes pas allés très loin parce que les Etats membres se fondaient eux-mêmes sur la décision de Lisbonne. Nous avons malgré tout obtenu que l'ordre des présidences soit changé de manière que figure en permanence dans la troïka un « grand pays », et nous avons obtenu à Ioannina un compromis sur les modalités de vote, sur la pondération des voix, sur le calcul de la majorité qualifiée et de la minorité de blocage qui préserve les équilibres existants.

Voilà pour l'élargissement qui est en train de s'opérer. Tournons maintenant nos regards vers le futur élargissement et vers ce que j'appellerai la « grande Europe », dont j'ai dit à l'instant qu'elle devait être à mon sens un objectif de l'action extérieure de la France.

Une question préjudicielle, si vous le permettez : à qui s'adresse-t-on lorsque l'on parle de la grande Europe ? Il me semble que, sur ce point, quelques clarifications sont nécessaires.

La liste des pays à qui nous avons fait cette promesse a été dressée à Copenhague au Conseil européen de juin 1993. Je ne les énumérerai pas. Il s'agit des six pays d'Europe centrale et orientale, des trois pays baltes et de la Slovaquie, ce qui fait une dizaine de candidats. Cette liste est-elle exhaustive ? Il faut en tout cas, selon moi, marquer clairement les limites. L'Union européenne est prête à accueillir les pays européens et non pas l'ensemble des Etats du continent euro-asiatique, ce qui dénaturerait totalement la construction européenne. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Ainsi conçu, cet élargissement me semble nécessaire, et d'abord parce que nous l'avons promis. On me dira, selon le mot fameux, que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent. Laissez-moi vous dire que le message a été entendu en Europe centrale et orientale. Pendant plus de quarante ans, nous avons dit à ces pays, que lorsqu'ils auraient secoué le joug du communisme, que le mur de Berlin et le rideau de fer seraient tombés, nous les accueillerions dans la famille européenne qui est la leur. Il me paraît absurde et dangereux aujourd'hui de ne pas tenir cette promesse. Ce serait, à coup sûr, un facteur d'instabilité en Europe centrale et orientale et la porte ouverte à toutes sortes de dérives ou de reconstitutions d'anciens empires.

J'ajoute - cet argument pourra peut-être paraître contestable, mais je le crois pour ma part très fort - que, si nous refusions une telle évolution, le couple franco-allemand n'y résisterait pas, compte tenu des choix de notre partenaire. Que serait dès lors l'Union européenne si l'Allemagne faisait d'autres choix ? Il ne s'agit pas pour nous de nous mettre à la remorque de tel ou tel. Il s'agit de savoir si nous continuons à faire de l'entente franco-allemande l'une des pierres angulaires de la construction européenne. Si la réponse est oui, il faut, pour toutes sortes de raisons, et notamment pour celle-là, continuer à aller vers la grande Europe. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Cet élargissement, bien sûr, comporte des risques : la dilution de l'Union en une simple zone de libre-échange, la disparition des politiques communes qui font l'identité de la construction européenne, la paralysie du processus

de décision au sein de l'Union. Il faut donc le préparer avec soin, sans précipitation. Nous avons le temps devant nous.

Premier élément de cette préparation : les relations de bon voisinage entre les pays qui vont entrer dans l'Union européenne. Je n'y reviens pas. C'est tout l'objectif du pacte de stabilité. Comme le disait, à son habitude fort élégamment, le ministre délégué aux affaires européennes, nous voulons bien faire entrer ces pays dans l'Union, mais pas leurs sources de conflits mutuels. Il faut donc régler les problèmes de bon voisinage.

J'ajouterai à cela une condition préalable, de façon que nous ne répétions pas les erreurs commises au Conseil de Lisbonne : il faut que la réforme des institutions de l'Union européenne intervienne avant tout nouvel élargissement. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'en viens ainsi à ce grand rendez-vous de la construction européenne qui est déjà inscrit dans le traité de l'Union européenne : la conférence intergouvernementale de 1996. Ce sera, je crois, une date importante pour l'Europe.

Nous avons mis en place la procédure qui va permettre de préparer ce rendez-vous. C'est ainsi qu'à Corfou, si nos propositions sont suivies, le Conseil européen - les chefs d'Etat et de gouvernement - demandera aux trois institutions principales de l'Union, c'est-à-dire le Parlement, le Conseil, la Commission, de lui faire un rapport sur la manière dont fonctionne le nouveau traité de l'Union européenne. Quel bilan peut-on en tirer au bout d'un an, un an et demi, au début de l'année 1995 ou à la mi-1995 ? Simultanément, nous allons mettre en place un groupe de réflexion constitué de représentants personnels des ministres des affaires étrangères, en tout cas des gouvernements, pour qu'ils commencent, en association avec le Parlement européen, à réfléchir à la préparation de cette conférence intergouvernementale.

Quels objectifs peut-on assigner à cet exercice que j'ai moi-même qualifié d'important ?

Il faut au minimum assurer le bon fonctionnement de la machine institutionnelle. On peut déjà mettre sur la table quelques idées qui ne sont pas des propositions arrêtées mais des pistes de réflexions : le renforcement du Conseil européen et du conseil des ministres et le renforcement de la présidence ; ...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. ... un rôle de coordination accru pour le conseil affaires générales, de manière à piloter un peu mieux la multitude des conseils spécialisés qui opèrent à Bruxelles ; la réforme des méthodes de travail, car il est évident que la pratique du tour de table qui nous retient pendant deux heures à douze ne pourra plus fonctionner lorsque nous serons vingt. Il faudra, entre les réunions préparatoires et les réunions de ministres, trouver une nouvelle méthode de travail. Pondération des voix, nombre des commissaires, rôle respectif des Etats membres au sein de l'Union, toutes ces questions mériteront d'être traitées à l'occasion de cette conférence intergouvernementale.

M. Pierre Mazeaud. Et la Commission ?

M. le ministre des affaires étrangères. J'y viens, monsieur le député !

Deuxième objectif, démocratiser davantage le fonctionnement des institutions communautaires. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Mazeaud. Enfin !

M. le ministre des affaires étrangères. Cela voudra dire, dans la perspective de la conférence intergouvernementale, plusieurs réformes concrètes.

Il faudra d'abord une bonne application de ce principe qui porte un nom barbare mais qui est sain fondamentalement : la subsidiarité ...

M. Pierre Mazeaud. Bien !

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. On ne sait pas ce que c'est !

M. le ministre des affaires étrangères. Mais si ! On sait très bien qu'il s'agit de faire faire par l'Europe ce qu'elle peut faire mieux que les Etats et de laisser aux Etats le soin de régler les affaires courantes, et parfois importantes, qui relèvent de leur niveau. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Mais le mot « subsidiarité » est plus simple que cette longue explication.

Toujours dans cette perspective de démocratisation, il faudra clarifier les prérogatives et la responsabilité de la Commission, ...

M. Jacques Myard. La supprimer !

M. le ministre des affaires étrangères. ... simplifier les procédures de décision du Parlement européen - on en a recensé plus de vingt - et enfin, parce que c'est l'une des voies qui devrait être privilégiée dans la démocratisation des institutions communautaires, associer plus fortement les parlements nationaux au contrôle démocratique de ce qui se passe en Europe. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Mezeaud. Voilà ! Mais on aurait pu le faire avant !

M. Jean-Claude Lefort. On croit rêver !

M. le ministre des affaires étrangères. L'exemple du nouvel article 88-4 de la Constitution est à cet égard probant.

Peut-être pourra-t-on être plus ambitieux encore pour cette conférence intergouvernementale - mais là je m'avance en terrain découvert - et en faire l'occasion d'un choix fondamental pour l'avenir de l'Union.

On voit bien quelques-unes de ces questions fondamentales, existentielles, serais-je presque tenté de dire.

De quelles nations l'Union se composera-t-elle à terme ? J'ai déjà esquissé une réponse.

Pour faire quoi ? Dans notre esprit, pas seulement un espace de libre commerce, mais beaucoup plus : une communauté de valeurs, une union politique capable d'affirmer sa personnalité propre sur la scène internationale. De ce point de vue, j'ai été très heureux d'entendre le 31 mai, lors du sommet franco-allemand de Mulhouse, le chancelier Kohl tenir exactement le même langage : l'Union européenne ne doit pas devenir une zone de libre-échange.

Comment, dès lors, approfondir tout en élargissant ? Le traité qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre dernier trace des pistes qu'il faut continuer à suivre.

Il y a l'union économique et monétaire. Je vous rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 1994, nous sommes entrés dans la deuxième phase, avec la création de l'institut monétaire, le renforcement de la concertation entre les banques centrales, le développement de l'usage de l'écu, une plus grande convergence de nos politiques économiques. L'objectif final et le calendrier ne doivent pas être perdus de vue.

Il y a la PESC, dont j'ai parlé.

Il y a la justice, la sécurité intérieure, la politique d'immigration.

La suppression des contrôles aux frontières ne doit pas se traduire par un déficit de sécurité. L'Europe doit au contraire être synonyme de lutte plus efficace contre le trafic de drogue et la grande criminalité.

M. Jacques Myard. Il y a à faire !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est pour cela qu'il faut le faire !

Elle doit être synonyme d'harmonisation des pratiques relatives à l'asile et à l'immigration, d'approfondissement des collaborations policières et judiciaires.

M. Jean-Claude Lefort. Il faut tout revoir !

M. le ministre des affaires étrangères. Des efforts renouvelés doivent être faits pour que le bon fonctionnement du système informatique autorise l'entrée en application de la Convention de Schengen.

M. Pierre Mazeaud. Où en est-on ?

M. le ministre des affaires étrangères. J'observe que ce que l'on reproche à l'Europe, c'est de ne pas arriver à faire ce qu'elle se propose de faire. Personne ici ne demande qu'elle abandonne l'idée de le faire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Je trouve qu'il y a là un signe extrêmement encourageant.

D'autres domaines devront aussi faire l'objet de politiques communes plus actives ou de coopérations renforcées. J'ai cité la politique commerciale, la politique de recherche, les questions industrielles. On pourrait ajouter la défense de l'environnement ou les programmes de lutte contre le cancer et le sida.

Quelle méthode ? Quel calendrier ? Questions sensibles et difficiles.

Peu à peu les idées se mettent en place. On voit bien qu'adhérer à l'Union européenne implique qu'*in fine* on en accepte toutes les règles et toutes les solidarités.

Sur le chemin de la pleine adhésion, les uns et les autres avanceront sans doute à leur rythme. C'est dans cet état d'esprit que nous travaillons d'ailleurs avec les pays d'Europe centrale et orientale : d'abord, la coopération politique, qui est en train de se faire ; puis l'association aux organismes de sécurité - j'en ai parlé à propos de l'UEO ; la réalisation progressive de la libre circulation des biens et des services ; enfin, ce sera le plus difficile, la participation par étapes aux politiques communes. La France et l'Allemagne ont, à Mulhouse, élaboré un document pour l'intégration progressive des pays associés d'Europe centrale et orientale qui reprend toutes ces idées et que nous venons de transmettre à la présidence de l'Union et à la Commission.

M. Jacques Myard. Et au Parlement ?

M. le ministre des affaires étrangères. Ainsi que vous l'avez observé, mesdames, messieurs, j'ai évoqué à plusieurs reprises, dans cet exposé, la coopération ou les initiatives franco-allemandes. Je pourrais d'ailleurs en ajouter

d'autres : l'initiative commune pour la lutte contre le racisme et la xénophobie ou la lettre commune du Président de la République et du Chancelier d'Allemagne visant à mettre en place avec le gouvernement ukrainien un plan de fermeture le plus rapide possible de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous le proposerons à Corfou et à Naples. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Plus que jamais, nous travaillons, France et Allemagne, ensemble. Nous préparons ensemble nos présidences respectives, dont nous voulons faire, à partir du 1^{er} juillet 1994 et jusqu'au 30 juin 1995, une sorte de présidence « continue ».

M. Michel Jacquemin. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous souhaitons aussi nous coordonner avec les présidences qui nous suivront : l'Espagne, puis l'Italie. Et cela me permet de souligner que nous ne devons pas, dans cette Europe qui regarde beaucoup, et à juste titre, vers l'Est, oublier la dimension méditerranéenne de l'Union.

M. Jacques Boyon. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous y travaillons, avec la conclusion des accords avec le Maroc et la Tunisie, avec une aide significative et accrue à l'Algérie, avec l'Union douanière avec la Turquie, avec le soutien au processus de paix au Proche-Orient, qui constitue aussi une action commune de la politique extérieure de l'Union.

La France sera également attentive aux relations de l'Union avec l'Afrique. Sous notre présidence, devra être achevée la négociation financière pour le renouvellement de la convention de Lomé ; devra aussi être continuée l'aide aux pays de la zone franc. Je ne saurais évidemment être exhaustif sur tous ces points.

Pour conclure, je voudrais seulement redire ma conviction que, les quelques années qui nous séparent de l'an 2 000 vont être, pour l'Europe, l'occasion de réussir, ou de manquer, sa mutation : la mutation qui la transformera de Communauté de l'Ouest européen en Union de la Grande Europe.

Le *statu quo*, j'en suis convaincu, vouerait notre continent à l'instabilité et à l'insécurité. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Un élargissement précipité et sans précautions condamnerait la construction des États fondateurs à la dislocation.

La dose de volonté et d'imagination qui sera nécessaire pour naviguer entre ces deux écueils redoutables sera grande. Nous aurons donc besoin de bons capitaines pour bien tenir le cap. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Mazeaud. Voilà un beau discours !

M. le président. La parole est à M. Valéry Giscard d'Estaing, premier orateur inscrit.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Et si l'union de l'Europe échouait ?

M. Pierre Mazeaud. Ah !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, pendant la campagne des élections européennes,

c'est la question que j'avais constamment présente à l'esprit : et si l'union de l'Europe échouait, soit par rejet, soit par enlèvement ?

C'est parce que cette question était présente aussi dans votre exposé, monsieur le ministre des affaires étrangères, que je remercie le Gouvernement d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat pour nous informer de son analyse de la situation de l'Europe et nous donner l'occasion de lui faire connaître la nôtre.

Nous avons suivi, les uns et les autres, le déroulement de la campagne pour les élections européennes, et nous devons en tirer un certain nombre d'enseignements.

Finalement, cette campagne nous a révélé la réalité d'une Europe désenchantée.

Ce désenchantement, nous l'avons remarqué à plusieurs signes.

D'abord, la montée régulière des abstentions. Dans toutes les élections européennes depuis 1979, on observe une montée, qui n'est sans doute pas considérable, mais qui est constante, du nombre des abstentions. Le taux de participation était de 63 p. 100 en 1979 et de 58,5 p. 100 en 1989. Il est de 56,5 p. 100 en 1994.

Ensuite, on a bien vu que, pratiquement dans tous les pays, les thèmes négatifs sur l'Europe ont eu davantage d'impact que les thèmes positifs.

En même temps, on a assisté au fort rejet d'équipes en place : le gouvernement conservateur en Grande-Bretagne, le gouvernement socialiste en Espagne, la confirmation du rejet de la classe politique en Italie.

M. Laurent Cathala. De Balladur en France !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Bref, le sentiment d'une Europe désenchantée !

Devant quel Parlement européen allons-nous nous trouver ?

Le nouveau Parlement européen, qui va être doté de pouvoirs importants, aura son centre de gravité déplacé légèrement vers la droite, et il aura une structure plus éparpillée.

Quand on regarde sa composition - nous verrons ensuite la place de la France dans ce Parlement - que voit-on ?

On voit, en premier lieu, un glissement du centre de gravité légèrement vers la droite, en raison de l'échec de l'ambition des partis socialistes, qui voulaient dépasser largement le cap des 200 députés et qui, finalement, l'atteignent tout juste,...

M. Louis Mexandeau. C'est déjà ça !

M. Valéry Giscard d'Estaing ... car le succès du parti travailliste en Grande-Bretagne a été largement compensé par l'effondrement des partis socialistes, principalement en Italie, mais aussi en Espagne et en France.

M. Pierre Lellouche et M. André Fanton. Bonne nouvelle !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Et l'on voit en même temps un déplacement vers la droite de la majorité du Parlement européen. Mais cela n'est pas dû à la progression du centre droit ; c'est dû, en fait, à la progression des droites extrêmes ou des droites anti-européennes. Car, si l'on prend le centre droit européen, celui qui est illustré par le PPE, on voit qu'il a progressé fortement en Espagne, où il a remporté un succès très remarquable, mais qu'il a au contraire reculé dans d'autres endroits, notamment en Italie.

En deuxième lieu, nous aurons à faire à un Parlement dont la structure sera beaucoup plus éparpillée.

Je vois sur ces bancs des hommes ou des femmes qui ont siégé jadis au Parlement européen. Ils se rappellent les règles de fonctionnement de ce Parlement. Le poids relatif des deux grands groupes, c'est-à-dire le groupe socialiste et le groupe du PPE, va être plus faible dans le nouveau Parlement qu'il ne l'a été dans le Parlement précédent. Cela va conduire d'ailleurs à une conséquence paradoxale : la majorité qualifiée qui, comme vous le savez, est exigée pour tous les votes importants, sera impossible à obtenir. Ni la droite ni la gauche ne pourront atteindre les 284 voix requises. La gauche ne le pourra faire d'un nombre suffisant de députés ; la droite non plus, en raison des tensions internes entre ses différentes fractions. Si bien que les seules majorités qualifiées possibles ne pourront résulter que d'un accord éventuel entre les deux grandes composantes : le PPE, d'un côté, et les socialistes, de l'autre.

M. Jean-Pierre Kuchelida. C'est la nouvelle alliance !

M. Jean-Claude Lefort. On a déjà vu ça !

M. Valéry Giscard d'Estaing. D'où le rôle déterminant de ces deux groupes, et le problème de l'influence nationale de la France !

Il s'agit, en effet, d'une élection européenne, non d'une élection nationale. Or, quelles vont être les plus grandes composantes nationales, c'est-à-dire les groupes nationaux les plus nombreux à l'intérieur des groupes politiques ? La plus grande composante nationale sera celle des travaillistes anglais : 63 sièges. Ce qui veut dire, d'ailleurs, que les travaillistes anglais plus les sociaux-démocrates allemands auront la majorité absolue du groupe socialiste.

Le deuxième groupe par son importance sera le groupe CDU-CSU allemand, avec 47 sièges, ce qui veut dire qu'au centre droit et au PPE, l'influence de ce groupe sera importante.

Nous allons donc avoir au Parlement européen une gauche sous l'influence britannique et une droite, ou un centre droit, sous l'influence allemande. Et la France ?

M. Louis Pierna. Eh oui !

M. Valéry Giscard d'Estaing. La France, dans tout cela, retrouve, hélas ! ses caractéristiques liées à la dispersion de sa représentation.

Prenons le groupe du PPE. Comment va-t-il être composé ? De 47 Allemands et de 30 Espagnols, en raison de la réussite remarquable du parti populaire.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Ensuite seulement, viennent les Français, qui seront 28, si tous y adhèrent. C'est pourquoi il est très important, monsieur le ministre des affaires étrangères, puisque vous avez, à cet égard, une « double casquette »,...

M. Pierre Mazeaud. Non !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... que les engagements qui ont été pris soient tenus et que la représentation française soit forte, de façon à pouvoir peser dans la vie de ce groupe.

Mais nous voyons en même temps le prix à payer de notre dispersion, qui fait actuellement les délices des commentateurs de ces élections. Si tous ceux qui, à un moment ou à un autre, se sont réclamés de notre majorité venaient siéger dans un même groupe, nous aurions 41 députés français au centre droit. Nous serions donc presque à égalité avec les Allemands. Cela veut dire qu'au lieu d'avoir un centre droit sous l'influence allemande, nous aurions alors, ce qui était notre ambition, un centre-droit sous l'influence franco-allemande. Voilà pour

la composition du Parlement européen. (*Murmures sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quelles sont les raisons du désenchantement sur l'Europe ?

Je crois qu'il y a trois raisons. D'ailleurs, monsieur le ministre des affaires étrangères, j'ai adopté - nous ne nous étions pas concertés - le même plan que vous. Mais, bien que venant après vous, j'espère que vous ne me demanderez pas de droits d'auteur. (*Sourires.*)

Il y a deux impuissances et une confusion.

Impuissance pour la paix en Bosnie et impuissance pour l'emploi dans l'Union européenne.

M. Jean-Pierre Soisson et M. Georges Mesmin. C'est vrai !

M. Pierre Lellouche. Non, monsieur Soisson ! Pas vous, pas ça !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Elles ont été, l'une et l'autre, profondément ressenties dans la Communauté européenne. Et je vous remercie, monsieur le ministre des affaires étrangères, des explications que vous avez données sur ces deux points.

La troisième cause de désenchantement, c'est la confusion complète sur le projet poursuivi. Quelles frontières pour l'Europe ? Quelles institutions pour l'Europe ? C'est votre dernier point, et je vais l'évoquer à mon tour.

D'abord, quelles frontières pour l'Europe ? On entend successivement, dans le discours, évoquer des listes différentes de pays avec lesquels il faudrait faire l'Europe. Faut-il faire l'Europe avec les pays qui souhaitent réellement réaliser l'union de l'Europe ? Faut-il faire l'Europe avec ceux qui sont actuellement liés par des traités, c'est-à-dire les Douze, à l'intérieur desquels il y a des pays qui sont favorables à l'union politique de l'Europe et d'autres qui ne le sont pas ? Faut-il faire l'Europe avec tous ceux qui sont situés sur le sol de l'Europe, ce qui était la perspective finale que vous paraissiez envisager ?

Et alors, quelles institutions pour l'Europe ? Dans la campagne électorale, j'ai écouté très attentivement les propositions des uns et des autres, notamment de ceux qui souhaitaient présenter un projet alternatif pour l'union de l'Europe.

En réalité, nous n'avons pas entendu présenter d'autres projets. Sauf un, qui était l'« Europe des nations » ! Mais, mes chers collègues, nous l'avons connue, l'Europe des nations. C'est l'Europe qui existait avant la guerre de 1914. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Ah non !

M. Valéry Giscard d'Estaing. On circulait librement en Europe. Les monnaies étaient convertibles entre elles. Il y avait des réunions périodiques de chefs d'Etat ou de souverains. Nous avons connu l'Europe des nations. Elle a débouché sur les conflits sanglants que l'on connaît. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Soisson. C'est vrai !

M. Valéry Giscard d'Estaing. D'ailleurs, le général de Gaulle, beaucoup plus attentif dans le choix de ses mots,...

M. Pierre Mazeaud. Il n'avait pas fait référence au passé !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... avait employé une expression différente. Il avait parlé de l'« Europe des patries »,...

M. Jean de Lipkowski. Tout à fait !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... ce qui n'est pas du tout la même chose. En parlant de l'Europe des patries, il voulait dire qu'il y a des choses essentielles que nous voulons conserver pour nous - ce qui est, bien entendu, le cas.

Donc, l'Europe des patries - et nous retombons sur ce que vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre - c'est, en fait, l'Europe de la subsidiarité, qui partage soigneusement celles des compétences qui sont exercées au niveau de l'Union, celles qui sont conservées par les Etats, celles qui sont exercées par les collectivités locales.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Au cours de ce débat sur les élections européennes, nous avons entendu, en réalité, un faux débat sur les institutions à propos du mot « fédéral ». Il serait tout de même anormal que, au sein d'une assemblée qui a une grande tradition historique et qui connaît bien tous ces sujets, nous esquivions, même les débats sur les mots.

M. Pierre Mazeaud. Il me semble qu'on l'avait abandonné !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Pourquoi dis-je que c'est un faux débat ? C'est que, à l'heure actuelle, nous avons déjà des institutions fonctionnant sur le mode fédéral.

M. Georges Mesmin. Très juste !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Lorsqu'on a un conseil des ministres qui vote à la majorité ou à la majorité qualifiée, lorsqu'on va avoir désormais un Parlement sans lequel on ne pourra pas prendre un certain nombre de décisions si l'on n'a pas son vote conforme, c'est un fonctionnement d'institution fédérale. Enfin, quand on a, dans le traité, une future banque centrale indépendante et administrée en commun, c'est encore une institution de type fédéral. Donc, pas de querelles sur les mots !

M. Jacques Myard. Nous avons dénoncé tout cela !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Le vrai problème - et je souhaiterais qu'on l'aborde - est le domaine de compétence de l'Union.

Veut-on que ce domaine soit très large, ...

M. André Fanton. Non !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... qu'il soit d'esprit centralisateur et unificateur ? Veut-on, au contraire, qu'il soit limité, décentralisé, respectueux des diversités et des identités ? C'est, je crois, le choix de la France. Le vrai débat porte sur les domaines de compétence ; il ne porte pas sur les concepts institutionnels.

La définition que je voudrais vous donner, qui est un peu longue et peut paraître un peu pompeuse, de la future Union de l'Europe, est la suivante : l'Union européenne, c'est une union intime de nations décidées à préserver leur identité et leur culture et qui gèrent en commun, par des institutions fonctionnant sur le mode fédéral, celles de leurs compétences qu'elles décident d'exercer ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) J'attends qu'on me donne une autre définition.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, cette confusion sur les limites et sur les institutions de l'Union atteint, il faut bien le dire, son apogée dans le domaine

de l'élargissement. Ma conviction personnelle, dont je voudrais vous faire part et que j'aimerais éventuellement vous faire partager, c'est que l'élargissement à de nouveaux membres sans réforme préalable ou simultanée des institutions conduit inévitablement à une crise de la Communauté, qui peut se révéler mortelle pour elle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Je m'appuie pour le dire sur d'excellents auteurs.

Notre commission des affaires étrangères avait chargé, l'année dernière, l'un de ses membres, l'ancien ministre Jean-Bernard Raimond, de nous faire un rapport sur les conditions éventuelles de l'élargissement. Le titre III de ce rapport, que nous avons examiné le 23 juin 1993, était intitulé : « Réforme institutionnelle, la condition *sine qua non* ».

Il disait ceci : « Ma conviction profonde est que ces dysfonctionnements deviendront insupportables dans le cadre d'une Communauté élargie à seize membres et que reporter une nouvelle fois les réformes institutionnelles nécessaires conduirait au blocage de toute la Communauté, et donc, à terme, à l'échec de la construction européenne. »

Cette analyse, monsieur le ministre, elle était aussi la vôtre. En effet, le 27 mai 1993, vous aviez déclaré devant notre commission : « J'adhère tout à fait à l'idée que la mise à jour des institutions communautaires constitue un préalable aux nouvelles adhésions. »

M. le ministre des affaires étrangères. Je l'ai redit aujourd'hui.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Or, voilà qu'on nous propose à l'heure actuelle un élargissement sans réforme des institutions.

Alors pourquoi ?

Vous l'avez rappelé, ce n'est pas le fait du Gouvernement. C'est le fait des engagements qui ont été pris au nom de la France au cours de deux conseils européens successifs : d'abord à Lisbonne, en juin 1992, où l'on a accepté de détacher la négociation sur l'élargissement de la réforme des institutions, considérée jusque-là comme un préalable...

M. Didier Julia. Funeste sommet !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... ensuite à Copenhague, l'année dernière, où l'on a fixé une date butoir pour l'élargissement, à savoir le 1^{er} janvier 1995, sans aucune référence à la réforme des institutions. Et le Gouvernement, monsieur le ministre, a sans doute été placé devant une situation telle qu'il ne pouvait pas se sortir de cet étai. Le résultat, c'est que nous aurons un élargissement sans réforme.

Nous allons aboutir à une situation d'inefficacité de l'Europe en même temps qu'injuste pour la France. Cette évolution n'aurait donc été acceptable ni pour Robert Schuman, parce qu'elle aboutit à une Europe impuissante, ni pour le général de Gaulle, parce qu'elle méconnaît les droits de la France. Je voudrais à cet égard citer quelques chiffres.

S'agissant du vote dans la Communauté, de plus en plus de décisions doivent être prises à la majorité qualifiée. Quels vont donc être les droits de vote de la France ? Un candidat à l'élection européenne récente - qui doit d'ailleurs l'être aussi à l'élection présidentielle - disait plaisamment que la France avait le quart des droits de vote dans la Communauté. Pas du tout ! A l'heure actuelle, elle a dix voix sur soixante-seize.

M. Didier Julia. C'est un mauvais élève !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Lorsque les quatre nouveaux membres, dont la population est, au total, inférieure de moitié à la nôtre, seront entrés, ils auront quatorze voix. Pour les décisions à la majorité qualifiée, ils pourront donc faire basculer la majorité dans leur sens par quatorze voix contre dix.

Quant aux commissaires, ces pays, avec une population inférieure de moitié à la nôtre, vont en avoir quatre. Nous, deux !

Et si l'on prend la présidence des institutions européennes - vous avez parlé tout à l'heure de son importance, monsieur le ministre - ils vont l'occuper pendant quatre semestres, contre un seul, la France.

M. Pierre Mazeaud. Il faut revoir tout cela !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Et il faut ajouter ce détail, d'ailleurs paradoxal, que la France devant avoir la présidence au cours du printemps de l'année prochaine, le prochain Président de la République ne présidera jamais le Conseil européen durant la durée de son septennat.

M. Jacques Myard. Il faudrait l'élire pour dix ans !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Cela est-il acceptable ? Puisque c'est injuste pour la France, il va falloir corriger cette situation. Cela nous amène à la négociation de 1996.

Monsieur le ministre, je crois, pour ma part, que les chances de réussite de cette négociation sont faibles. Vous avez parlé de certaines propositions. Mais il n'y a pas d'accord sur ces propositions. Ou plutôt il y a l'accord des uns, mais pas celui des autres. Le chemin s'annonce extrêmement difficile.

Que faire en cas d'échec ou de mauvais accord ? Nous aurons le choix entre refuser l'accord ou tenter d'accepter un accord inacceptable pour la France. Mais je vous mets en garde : un accord inacceptable pour la France n'obtiendra pas, dans notre pays, la ratification de l'opinion publique ou du Parlement. C'est pourquoi je dis que nous allons vers une période difficile de la construction européenne. La négociation prochaine sera presque aussi importante que celle sur la fondation de l'Union européenne. Il va falloir prévenir nos partenaires à l'avance de la position de la France et il faudra d'ailleurs que le Parlement joue son rôle dans ce domaine.

Mes chers collègues, la France doit donc - c'était d'ailleurs le sens de la conclusion de M. Alain Juppé - élaborer et proposer son nouveau projet d'union de l'Europe qui n'est actuellement pas perceptible par l'opinion publique et qui n'est pas connu de nos partenaires, dans la continuité de la ligne qu'elle a proposée et mise en œuvre depuis quarante-quatre ans.

On a dit au cours de la campagne que les grands inspirateurs de l'union de l'Europe avaient tous disparu, et c'est vrai quand on égrène le chapelet impressionnant de leurs noms : Churchill, de Gaulle, Adenauer, Robert Schuman, Jean Monnet, De Gasperi. Les grands inspirateurs ont disparu, mais la France est toujours là. Et c'est elle qui avait lancé l'idée. Puisse-t-elle demain, puissions-nous avec elle, continuer d'inspirer et d'entraîner la grande tâche révolutionnaire de notre temps : réussir l'union de l'Europe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je mesure la difficulté de succéder à cette tribune au président Giscard d'Estaing.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Je vous remercie !

M. Pierre Mazeaud. Et au ministre des affaires étrangères !

M. Jean-Pierre Soisson. Nous l'avons écouté et je voudrais, une fois de plus, saluer la clarté avec laquelle le dossier européen a été traité devant nous après une campagne pour les élections européennes indigente et, dimanche, une soirée de commentaires et d'explications indécentes,...

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai que vous n'avez pas parlé !

M. Jean-Pierre Soisson. ... au cours de laquelle ce sont, pour l'essentiel, les problèmes de politique intérieure qui ont été abordés et non l'évolution de la construction européenne.

M. Pierre Mazeaud. On n'a pas demandé son avis à M. Soisson ce soir-là !

M. Jean-Pierre Soisson. Au début de la campagne, d'ailleurs, la composition des listes a plus préoccupé les états-majors que les débats d'idées et les partis ont attribué les postes de députés européens comme, sous l'Ancien Régime, le roi octroyait les abbayes.

M. Xavier de Roux. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. Puis, la campagne étirant ses méandres, les Européens sont devenus plus honteux et les anti-Européens plus agressifs. Le résultat est que, dimanche, les voix sont allées à ceux qui ont parlé haut et fort et qui ont osé affirmer leurs convictions.

Hier, pour beaucoup, le réveil a été difficile. Le débat d'idées a été relégué au second plan, au détriment des ambitions et des rivalités personnelles. L'élection nous renvoie l'image d'une France fragile, éclatée, menacée par la montée des populismes, de gauche comme de droite.

M. Adrien Zeller. Le club Vauban !

M. Jean-Pierre Soisson. Le populisme surgit, tout naturellement, du chômage et des peurs qu'il entraîne. Il se fonde sur le ressentiment des laissés-pour-compte de l'économie, de tous ceux qui craignent la mise à l'écart et l'exclusion.

M. Pierre Mazeaud. Vous aussi, vous parlez des problèmes intérieurs !

M. Jean-Pierre Soisson. Dans ces conditions, nombreux sont les Français qui éprouvent le sentiment que le système politique ne répond plus à leur attente.

Le populisme appelle donc une réflexion sur la modernisation du pays, les voies du changement, sur notre incapacité collective à résoudre les problèmes du chômage et de l'exclusion. Il doit être compris comme un avertissement à revoir nos pratiques politiques, notre langage, notre attitude.

Ma conviction est qu'il ne faut pas considérer le populisme comme une sorte de décomposition de la vie sociale, mais comme un « entre-deux », selon l'expression de Michel Wicviorka dans *La démocratie à l'épreuve*, qui peut aussi bien conduire à l'autoritarisme qu'à une démocratie renouvelée et enrichie.

Pour des raisons diverses, nous avons progressivement laissé se détériorer l'image de l'Union européenne dans l'opinion publique. Au cours de la campagne, les positions des deux principales listes européennes ont agi dans

ce sens. Peut-être aussi l'Union européenne a-t-elle donné, au cours des dernières années, une priorité excessive à la fonction législative, à la réglementation, par rapport à la fonction exécutive. La commission prépare des directives, le conseil des ministres les adopte et le Parlement essaie de les amender. Mais nous avons un système où toute l'énergie des institutions est concentrée sur la fonction législative.

« L'Europe et l'emploi », « L'Europe et la paix », pour reprendre vos expressions, monsieur le ministre des affaires étrangères, suppose une politique économique et une politique étrangère actives. Or, le pouvoir exécutif, dans la Communauté, est plus faible que le pouvoir législatif. Il manque de force, de volonté, de conviction. Il est souvent marqué par l'impuissance, « l'impuissance pour l'emploi, l'impuissance pour la Bosnie », selon la belle expression du président Giscard d'Estaing.

L'Europe et l'emploi, après M. Alain Juppé et M. Valéry Giscard d'Estaing, j'évoquerai ce thème et j'en ferai la première partie de mon intervention.

Nous avons le sentiment d'une impuissance des gouvernements et d'un mécontentement des opinions. L'Europe ne sait pas traiter le problème le plus grave qu'une démocratie ait à affronter : le chômage de masse. Et face à ce problème, l'Europe des Douze semble rester sans voix, sauf à dire parfois aux plus pauvres qu'ils ont à s'adapter. On supporte toujours mieux les maux d'autrui ! Le communiqué du dernier conseil des ministres de l'Union va dans ce sens, lorsqu'il affirme que la solution réside dans une plus grande flexibilité du monde du travail et dans la suppression des rigidités. Il me semble qu'une telle position condamne l'Union pour l'opinion, que compétitivité et cohésion sociale peuvent aller de pair et que la cohésion sociale elle-même est un facteur de compétitivité.

Mais, reconnaissons-le, les pays européens n'ont pas su s'accorder sur une véritable politique économique, c'est-à-dire un ensemble d'objectifs et de moyens pour les atteindre. L'Europe, au fond, s'est construite sur un seul objectif, la désinflation, et sur un seul moyen pour l'atteindre : l'union économique et monétaire. Ce qui veut dire que, dans les diverses politiques économiques conduites en Europe, il n'y a pas de marge de manœuvre pour une politique de la croissance et de l'emploi.

La priorité, toute la priorité, a été donnée à une Europe vertueuse sur le plan financier. Aujourd'hui, la hiérarchie des objectifs implique que l'on s'intéresse d'abord à l'inflation et ensuite, si cela est possible, à l'emploi.

Mais, lorsque cela devient possible, le discours est qu'il n'existe plus de marge de manœuvre en raison de l'importance des déficits publics que connaissent la plupart des pays européens.

Je ne veux pas dire que le problème du déficit public n'existe pas. C'est un vrai problème qu'il faut savoir résoudre. Mais il a été en partie construit par l'inversion de la hiérarchie des objectifs de politique économique, par le fait que la désinflation soit devenue la priorité et par le fait que cette hiérarchie implique que les taux d'intérêt soient plus élevés qu'ils ne le seraient dans une autre hiérarchisation des objectifs.

Lorsque les taux d'intérêt sont plus élevés, alors le déficit public devient un problème, comme la protection sociale d'ailleurs. Lorsque le taux d'intérêt est inférieur au taux de croissance, comme cela fut le cas jusqu'à la fin des années soixante-dix en Europe, il n'y a pas de problème de solvabilité des États ni de problème d'endettement.

ment public. Nous devons donc retrouver, par une action concertée, un niveau de taux d'intérêt qui soit compatible avec une croissance normale. C'est la priorité.

J'ai évoqué l'Europe vertueuse sur le plan financier. J'ajoute que, si l'Union a mis la monnaie au frontispice de la construction européenne, elle n'a pas de monnaie unique et, n'ayant pas de monnaie unique, elle n'a pas de stratégie de change, ce qui affaiblit singulièrement ses positions, notamment face aux Etats-Unis. Elle ne joue pas à armes égales. L'Union est plus vulnérable que ses principaux partenaires. Réussira-t-elle à créer une monnaie unique au cours des prochaines années ? Nous l'espérons, et je rejoins le souhait du président Giscard d'Estaing. Mais nous ne savons pas aujourd'hui quand et comment les conditions définies dans le traité de Maastricht pourront être respectées. C'est là tout le danger de la période actuelle. Il faut imaginer des stratégies alternatives, mais de telles stratégies poussent, partout dans le monde, au protectionnisme et aux dévaluations compétitives qui peuvent représenter une porte de sortie pour certains pays européens, mais qui doivent être rejetées par la France.

Après l'Europe et l'emploi, les frontières de l'Europe, l'Europe et la politique étrangère seront la deuxième partie de mon propos et je rejoins, là encore, M. Giscard d'Estaing.

L'élargissement va modifier la conception même de l'Union européenne. Comment l'avènement d'une politique commune étrangère et de sécurité, telle que l'a définie le traité de Maastricht, peut-il se combiner avec l'attachement à la neutralité de futurs Etats membres ?

La difficulté, mes chers collègues, est que, plus l'Europe s'élargit, plus elle inclut des Etats avec des intérêts différents. Il n'y a pas eu de véritable débat sur l'impact des élargissements, sur la réforme des institutions. Je le regrette, car l'élargissement sans une réforme des institutions,...

M. Richard Cazenave. C'est ce que le gouvernement auquel vous participiez a accepté !

M. Jean-Pierre Soisson. ...c'est la crise assurée de l'Europe.

D'ailleurs, chaque élargissement accroît l'ambivalence de la situation actuelle. Les élargissements remettent en cause une conception française de l'Europe, celle qui prévalait avant 1989, avant la chute du mur de Berlin et du rideau de fer. Le débat des prochaines années entre les Etats membres aura lieu entre les Etats qui considèrent que priorité doit être donnée à l'adaptation à la compétition internationale et d'autres Etats, comme la France, qui sont à la recherche d'un compromis difficile, pas toujours réussi, entre l'adaptation à la compétition et le maintien d'une certaine forme de l'Etat providence pour respecter la cohésion sociale.

La vieille conception française était fondée sur l'intégration économique et sur la volonté d'une personnalité politique européenne. Ne faut-il pas - ce devrait être l'objet de ce débat - réfléchir à une conception, sans doute plus moderne, d'une Europe moins contraignante, moins intégrée, avec un champ de compétences plus réduit et des méthodes qui fassent davantage appel à la coopération ?

La chute du rideau de fer, entraînant l'élargissement, a complètement modifié la donne européenne, mais, pour reprendre une expression maritime, le bateau continue à courir sur son erre. Le problème actuel est l'absence d'un véritable projet d'avenir.

J'ai écouté ce que vous avez dit avec attention, monsieur le ministre des affaires étrangères, et je crois que l'Union européenne ne peut avoir qu'un seul projet d'avenir : celui de l'intégration progressive de l'Europe centrale et orientale, et sans doute aussi d'une partie de la Méditerranée, dans une sphère de dynamisme économique ; c'est sur sa capacité à créer cette dynamique d'intégration que l'Europe, en définitive, sera jugée.

A l'attention de M. Lamassoure, je voudrais formuler deux observations particulières, qui ne sont pas de même niveau.

La première concerne l'application de l'organisation commune du marché, de la banane, que j'ai si difficilement négociée au début de 1993 et qui semble remise en cause, une fois de plus, par nos amis Allemands. Or cette organisation conditionne très largement l'évolution des départements d'outre-mer et le niveau de vie des Antilles.

Ma deuxième observation a trait à la place des entreprises de service public dans la construction européenne. C'est un sujet que M. Lamassoure connaît bien. Un groupe de travail, que préside M. Jean-Claude Lenoir, a été créé dans notre assemblée pour remédier à une situation d'insécurité juridique. Je souhaiterais que M. le ministre délégué aux affaires européennes, en fonction, notamment, de l'évolution de la jurisprudence de la Cour de justice et de l'arrêt d'avril 1994, commune d'Almelo, nous précise les intentions du Gouvernement.

Je conclurai donc, comme M. le ministre des affaires étrangères et M. Giscard d'Estaing, en posant la question suivante : « Quel projet pour l'Europe ? Nous sommes face à une incertitude majeure et, pour reprendre une expression qu'employait en d'autres temps M. Giscard d'Estaing, nous tenons dans notre main l'Europe comme un oursin.

Est-on capable de mettre l'idéal européen au service de nouveaux objectifs ? Ce devrait être l'ambition de la présidence française et des propositions que le Gouvernement pourrait faire pour la préparer.

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, avec un nombre aussi élevé d'abstentions en Europe mais aussi en France, le Parlement européen va connaître un véritable déficit de légitimité. Ce scrutin dénote un recul sensible de l'idée européenne avec tous les dangers qui s'ensuivent, comme la renationalisation de la politique dans certains pays.

Pourquoi ce désenchantement ? Certes, en France comme ailleurs, le débat a été beaucoup trop marqué par des considérations de politique intérieure. Mais l'image que donne le Parlement européen, dont l'opinion ignore non seulement les pouvoirs mais aussi les élus, n'incite pas à la mobilisation des électeurs. Prenons garde que, sur cette pente-là, la désignation de cette instance au suffrage universel ne finisse par être sans objet.

L'Europe est aussi perçue comme une déception : celle que vous avez décrite, monsieur le président Giscard d'Estaing, avec cette impuissance pour ce qui concerne la Bosnie, mais aussi parce que, avec la crise, prospérité et Communauté ne riment plus.

Le citoyen se demande enfin s'il ne va pas être dépouillé de son identité nationale sans trop savoir au profit de quel type de construction. On ne redonnera un nouvel élan populaire à l'idée européenne qu'en y associant beaucoup plus étroitement et dans la clarté les opinions publiques jusqu'ici tenues à l'écart.

A l'occasion du référendum sur Maastricht, on a vu pour la première fois la France s'intéresser à la construction européenne. Débat passionné, mais malheureusement faussé. Ayant voté pour Maastricht, j'ai regretté qu'au lieu de présenter objectivement les deux conceptions du traité, on ait, dans un raccourci trop facile, proclamé que s'opposer à ce traité c'était s'opposer à l'Europe. Tout se passait comme s'il y avait d'un côté une vision passéiste, frileuse et conservatrice, s'affrontant à une vision ambitieuse dont les tenants avaient seuls l'avenir dans l'esprit ! En somme, on demandait un débar ouvert à condition d'être pour ! Mieux eût valu admettre que, de part et d'autre, pour le oui comme pour le non, il existait une grande part de pari. On a persisté dans cette vision manichéenne lors de cette dernière campagne.

Tout cela pour dire qu'on ne fera pas en France l'Europe de la main forcée en ne s'appuyant que sur 51 p. 100 des votes exprimés.

M. André Fanton et M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Au moment où, pour l'Europe, sonne l'heure de la vérité, l'intérêt national exige que, répudiant nos affrontements d'hier, cessant de couper l'opinion française en deux, nous renforçons la main de la France dans la recherche du plus large consensus possible pour que notre pays fasse entendre une voix forte dans cette construction européenne parvenue à un tournant.

L'Europe des années 1950 a sans doute vécu, mais elle nous a donné le meilleur d'elle-même : la paix, la réconciliation franco-allemande, la libre circulation des hommes, un grand marché, la politique agricole commune qui nous a apporté autosuffisance et vocation à exporter, bref un acquis communautaire incomparable.

Cette Europe-là nous a apporté la prospérité. La mise en commun de nos souverainetés n'a jamais porté atteinte à notre identité. C'était une Europe simple, limpide, rassurante. Tout le monde la comprenait si bien que personne ne la contestait.

Or, au fil des temps et des retouches apportées à l'édifice, l'image de l'Europe s'est brouillée parce qu'elle s'est coupée des citoyens. Elle est devenue inintelligible, illisible, s'exprimant dans un jargon atterrant et boursoufflé et se construisant dans l'ombre de réunions d'experts et de quelques initiés.

Cette Europe du catimini a ignoré dédaigneusement 340 millions d'habitants qui ont fini par se demander avec une inquiétude croissante quelle sorte d'Europe on leur construisait dans le dos.

Il nous faut profiter du rendez-vous de 1996 pour dire clairement à nos partenaires et à l'opinion le type d'Europe que nous voulons, car cette grande affaire a cheminé longtemps dans l'équivoque sur le plan institutionnel. A partir de l'erreur funeste constituée par le rejet du plan Fouchet, plus personne n'a osé poser clairement le problème de la nature politique de la construction européenne. On s'était enveloppé de mystère, on cultivait l'ambiguïté. L'Europe cheminait masquée et lorsque, à Maastricht, on se décidait enfin à dévoiler un projet politique, on n'osait pas franchement annoncer la couleur, sauf que - et vous l'avez dit, monsieur le président Giscard d'Estaing - usant du détour de certaines procédures, on tenta de se rapprocher d'un fédéralisme qui n'osait cependant pas dire son nom.

Cette attitude précautionneuse était sans doute inéluctable à une époque où une « guerre de religions » sévissait, mettant aux prises fédéralistes et confédéralistes, tenants et opposants de la supranationalité. Il était trop dange-reux de dire l'Europe politique que l'on choisirait.

Mais l'heure est venue. L'actualité nous contraint à modifier l'architecture européenne. Une Europe à seize constituera un ensemble ingérable et menacé de paralysie. L'air du temps nous permet enfin d'étudier avec sérénité et réalisme un projet politique pour l'Europe.

Bien sûr, mieux aurait valu le faire à douze. Mais, et vous l'avez dit, monsieur le ministre des affaires étrangères, le sommet de Lisbonne a verrouillé la porte, et c'est une grande erreur d'avoir voulu faire cet élargissement de l'Europe à institutions constantes.

De quelle Europe politique et économique voulons-nous ? Voilà ce que nous devons demander à nos partenaires. En tout cas, disons celle que nous concevons.

Je vais tenter rapidement, au nom de mon groupe, de dessiner les contours de cette modification institutionnelle.

Le problème de la présidence, d'abord : on ne peut admettre qu'à cause du calendrier le nouveau président de la République française ne puisse pas y accéder durant son mandat.

On se trouve ici en présence de deux propositions contradictoires.

L'une consiste à porter de six mois à un an la durée de la présidence du Conseil européen, pour améliorer son efficacité. Pour pallier le délai ainsi encore allongé entre deux présidences, il faudrait créer des postes de vice-présidents ayant de vraies responsabilités, un vice-président pouvant éventuellement présider le Conseil. Cette formule me paraît mériter un examen attentif.

Mais on se heurte alors à une autre conception qui me paraît contradictoire avec la précédente. Elle figure d'ailleurs dans la plate-forme RPP-UDF. Aussi, ce que je vais dire sur ce sujet précis, le dirai-je à titre personnel.

Il s'agit de faire élire par le Conseil européen un Président de l'Europe qui représenterait l'Union dans les négociations internationales. On comprend cette démarche. Il serait préférable que l'Europe ait un visage, qu'elle puisse peser davantage dans les grandes négociations. En théorie, ce « M. Europe », représentant 340 millions d'habitants, pourrait jouir d'une autorité considérable dans les négociations internationales.

Projet séduisant, mais parsemé de difficultés.

Ce président ne ferait pas pour autant disparaître le système actuel, même amélioré, d'une présidence assumée par un Etat membre. Alors, comment s'articuleraient ces deux pouvoirs ?

Il est possible que dans certains domaines économiques « M. Europe » puisse valablement et utilement parler au nom des Seize.

En revanche, et c'est là le danger, dans des domaines comme ceux de la politique étrangère et de la défense, trop de divergences subsistent entre les partenaires. Chacun le sait. Certains de nos partenaires n'ont jamais eu de politique étrangère et ne sont pas décidés à en avoir. Alors, incapable d'exprimer une volonté commune, ce président élu se trouverait réduit au silence et risquerait d'assumer une fonction purement honorifique. Cette posture, au lieu de renforcer l'autorité de l'Europe, la diminuerait singulièrement.

De plus, cette solution est aléatoire. Il se pourrait bien que ce président élu pour cinq ans n'ait plus de légitimité dans son propre pays au gré des changements de majorité. Ce serait d'ailleurs le cas si nous avions élu l'an dernier un président italien. Le président serait alors obligé soit de se démettre soit de chercher son autorité dans une sorte de fuite en avant.

J'ai entendu Mme Guigou qui, par ailleurs, a écrit un excellent livre sur l'Europe, réclamer que, outre la présidence du Conseil européen, ce président assume également celle de la Commission.

En réalité, un tel dispositif nous engage résolument dans le fédéralisme. Il faut le savoir. Alors, sachons ce que l'on veut. Est-ce bien dans cette direction que nous avons décidé d'orienter l'Europe ? Est-ce bien le signal que l'opinion publique vient de nous donner ?

Même s'il est vrai, monsieur le président Giscard d'Estaing - et j'ai écouté votre propos avec tout l'intérêt qu'il mérite - que des germes de fédéralisme existent à l'évidence dans le traité de Maastricht, avons-nous le droit, à ce stade, et compte tenu de l'opinion des peuples, de nous y engager davantage ? Ce serait, j'en suis sûr, provoquer alors une crise institutionnelle mortelle pour la Communauté.

M. Bernard Pons et M. Alain Griotteray. Très juste !

M. Jean de Lipkowski. Soyons d'abord obsédés par la clarté. Le citoyen de l'Europe n'y comprend plus rien. Qui décide ? La Commission ? Le Conseil ? Le Parlement européen ? De tout ce dispositif, il ne retient que le règne d'une bureaucratie ignorante des réalités quotidiennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Donc clarifions, simplifions, choisissons. Il est temps de dire à nos partenaires où nous voulons aller. Et puisque M. Baudis et sa formation politique ont eu la grande sagesse - et je leur en rends hommage - d'abandonner l'idée fédérale, nous pouvons créer un consensus autour d'une construction confédérale. Tirons-en les conséquences. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'en viens à la Commission. Il faut éviter un nombre de commissaires trop élevé. Aujourd'hui, ils sont dix-sept, demain vingt et un. Il s'ensuivra un morcellement des compétences préjudiciable au travail communautaire. Il faut au contraire réduire leur nombre à dix ou à quinze, ce qui allégerait d'autant la bureaucratie.

Certains Etats pourraient ne pas avoir de commissaires ? Oui. Je propose alors d'instituer un système de « commissaires tournants », inspiré de ce qui existe au Conseil de sécurité des Nations unies où aux membres permanents viennent s'adjoindre un certain nombre de pays.

Les pouvoirs de la Commission, voilà le point central. Les tentatives de dérive existent depuis que le traité de Rome existe. Restons-en à la conception très claire du traité. La Commission ne décide pas, elle propose des textes au Conseil et en applique les décisions. Elle a un rôle fort important d'aiguillon. Elle doit faire preuve d'imagination, ce qu'elle a fait. La Communauté a souvent avancé sur ses propositions. Mais ne fermons pas les yeux sur les défaillances.

D'abord, il faut mettre fin à l'indépendance que certains commissaires se sont octroyée. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean de Lipkowski. Ils ont tendance à faire leur politique.

M. André Fanton. Très juste !

M. Jean de Lipkowski. Ainsi, le précédent commissaire espagnol, M. Marutes, chargé des transports, a adopté une attitude ultralibérale, proposant de son propre chef

une libération totale et brutale du transport aérien en Europe, ce qui nous vaut aujourd'hui les problèmes que nous connaissons avec l'Angleterre. Il n'est pas normal que ce système laisse autant de marge de manœuvre à des personnalités politiquement irresponsables et qui prennent des décisions engageant des pans entiers de l'économie nationale.

M. Jean Valloix. Absolument !

M. Jean de Lipkowski. Pour éviter des pareilles dérives il faut accroître la responsabilité de la Commission. Théoriquement, le Parlement européen peut sanctionner la Commission par une motion de censure à la majorité des deux tiers. Il ne l'a jamais fait. Même pas lorsque la Commission s'est montrée infidèle à son mandat en s'engageant avec les Américains dans le funeste préaccord de Blair House. Et, d'ailleurs, elle l'a avoué avec une franchise admirable.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez eu le grand mérite, en reprenant en main cette négociation du GATT, de donner des instructions par écrit à la Commission. Vous lui avez posé des questions par écrit et l'avez obligée à vous répondre de même. (« Voilà ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'ai découvert, grâce à vos services, quelque chose de tout à fait intéressant.

La première question posée par écrit à la Commission était celle-ci : est-ce que la Commission s'est conformée au mandat du Conseil, notamment en matière d'engagement à l'exportation et de rééquilibrage ? Il s'agissait du mandat donné en 1990.

Réponse de la Commission : « Il est clair que le préaccord de Blair House va au-delà du mandat confié à la Commission par le Conseil de novembre 1990. »

C'est désarmant de franchise ! L'aveu d'une pareille faute aurait dû entraîner une motion de censure. On ne commencera à prendre l'Assemblée européenne au sérieux que lorsqu'elle aura exercé ce droit de censure. Mais comment faire adopter une ligne commune sur un grand intérêt national lorsqu'on a affaire à 567 élus venant de pays aux conceptions et aux intérêts différents ? Comment nos 87 députés disséminés dans des groupes différents pourront-ils défendre un grand intérêt national ?

On peut imaginer aussi - et c'est ce que je propose - que le Conseil demande à la Commission chaque année de présenter un rapport rendant compte de ce qu'elle a fait. Si le Conseil rejette ce rapport, la Commission sera moralement obligée de se démettre.

Enfin, je propose une formule qui serait une sorte de droit d'interpellation de la Commission par les Etats. L'un de ceux-ci pourrait demander que la Commission s'explique sur telle ou telle décision qu'elle a prise et réclamer, le cas échéant, une sanction contre le commissaire défaillant.

Il faut enfin revenir sur le monopole de propositions qu'a la Commission. Certes, tout membre du Conseil peut faire des propositions. Mais on ne peut modifier les propositions de la Commission qu'à l'unanimité. Autrement dit, il faudrait modifier ce dispositif et proposer un vote à la majorité et non plus à l'unanimité.

Cela étant, les Etats - disons-le - sont souvent responsables de ces dérives en se défaussant sur l'Europe de problèmes qu'ils devraient régler au niveau national ou local. Trop souvent, ils trouvent un moyen commode de faire adopter par Bruxelles ce qu'ils ne veulent pas décider eux-mêmes.

M. Adrian Zoller. Très juste !

M. Jean de Lipkowski. J'en arrive à un problème capital : à qui confier le pouvoir législatif. Il faut sortir du système actuel qui a enfanté une sorte de monsieur.

Montesquieu, théoricien de la séparation des pouvoirs, se retournerait dans sa tombe à la vue d'un système où le Conseil est à la fois exécutif et législatif !

Cette séparation des pouvoirs est d'autant plus indispensable que M. Delors nous a prévenus que 80 p. 100 de la législation sera communautaire et que nous en serons dessaisis.

M. Bernard Pons. Ce n'est pas acceptable !

M. André Fanton. Il ne faut pas l'accepter.

M. Pierre Mazeaud. « 80 p. 100 » ? Où allons-nous ?

M. André Fanton. Ce sont les élucubrations de M. Delors !

M. Jean de Lipkowski. Or, l'Assemblée nationale a son mot à dire depuis l'ajout dans notre Constitution de l'article 88-4. C'est un progrès, mais nos avis ne sont pas contraignants. Alors que faire ? Si l'on veut légitimer la construction européenne aux yeux des peuples, il faut y associer les parlements nationaux. S'en tenir au Parlement européen est une erreur. Un parlement est l'émanation d'une nation. Or, il n'y a pas de nation européenne. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je ne reviens pas sur les pouvoirs de cette assemblée. Ce n'est pas à travers elle qu'on associera les parlements nationaux. Il faut réfléchir à d'autres solutions. Le débat est ouvert. Plusieurs formules peuvent être avancées. On pourrait créer une deuxième chambre européenne, élue par les parlements nationaux, à qui serait dévolu un droit de seconde lecture des directives et des règlements.

M. André Fanton. Une, c'est déjà trop !

M. Jean de Lipkowski. Sir Leon Brittan semble orienter sa réflexion dans cette voie. Estimant lui aussi que la vraie solution passe par un meilleur usage des parlements nationaux, il en vient à proposer un nouveau corps, un Comité du Parlement, formé des représentants des parlements de chaque pays membre, qui seront chargés d'un véritable pouvoir législatif. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Xavier de Roux. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Cette proposition figure dans un livre très intéressant, que je vous conseille !

Une solution beaucoup plus simple consisterait à faire en sorte que les parlements nationaux soient saisis de ce qui est de nature législative en matière communautaire...

M. Pierre Mazeaud et M. Bernard Pons. Voilà !

M. Jean de Lipkowski. ... et de la mise en accusation, le cas échéant, de la Commission. L'assemblée européenne continuant à exercer ses pouvoirs, l'établissement d'une navette, c'est-à-dire d'une procédure de conciliation, serait nécessaire en cas de conflit, les parlements nationaux ayant le dernier mot.

Messieurs les ministres, je ne fais qu'indiquer des pistes. Ce qui est certain, c'est que cette réflexion sur l'organe législatif de l'Union européenne doit être au cœur du débat de 1996.

Des nations fières et fortes qui partagent volontairement leur souveraineté en sachant pourquoi et jusqu'où elles vont : voilà le système qui correspond au sentiment prévalant en Europe, que ce soit en Angleterre, en Italie ou même en Allemagne et en France, où des fédéralistes convaincus comme Mme Guigou s'y rallient.

Construisons donc cette confédération qui ne préjuge pas de l'avenir mais laisse les portes ouvertes à des évolutions ultérieures, car chacun sait que toute fédération est finalement une confédération qui a réussi. N'allons pas plus vite que le sentiment des peuples. A force de les heurter, ils se détourneraient de l'Europe au lieu d'y adhérer !

M. Jean Valleix. Très juste !

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre des affaires européennes, je suis entièrement d'accord sur votre idée très féconde de passer, à l'occasion de 1996, un nouveau contrat fondateur. L'architecture que vous proposez me satisfait, car elle a une allure de confédération.

Vous introduisez une disposition intéressante dans ce contrat : le droit de sécession. Permettez que je la complète, en vous demandant d'y introduire aussi le droit au divorce, que le traité de Rome n'a pas prévu, c'est-à-dire le droit pour les parlements de se séparer à une majorité à déterminer d'un Etat qui enfreindrait trop les règles de l'Union.

Reste qu'il faut faire l'Europe des solidarités variables, tout le monde ne pouvant pas marcher du même pas. Mais, même si des délais importants doivent être accordés à ceux qui ne sont pas encore à niveau, à terme, chacun doit satisfaire aux mêmes obligations. Je suis donc très choqué qu'on ait exonéré l'Angleterre sur le plan social.

M. Pierre Mazeaud. C'est bien pour cela qu'il faut revoir Maastricht !

M. Jean de Lipkowski. Nous sommes tout de même un modèle de société et on ne saurait admettre que, sur le plan social, nous soyons tirés vers le bas par certains Etats.

M. Eric Raoult. Très bien !

Jean de Lipkowski. Ainsi, même si tous les Etats n'avancent pas au même rythme, l'union monétaire me semble un objectif essentiel. En constatant les dévaluations de grande ampleur de la livre, de la peseta et de la lire, je suis confirmé dans ma conviction que le grand marché ne résisterait pas à des vagues de dévaluations compétitives comme celles dont je viens de parler. On ne pourrait pas éviter le retour aux contingentements. La marche vers la monnaie unique est donc une nécessité, quitte à modifier les critères auxquels actuellement personne ne satisfait. Faisons cela avant que les Allemands, soucieux de préserver la prédominance du mark, ne se ravisent.

La deuxième question de confiance qu'il faut poser à nos partenaires est, vous l'avez dit, monsieur le ministre des affaires étrangères, de savoir quelle Europe économique nous voulons.

Le choix est simple : ou bien nous nous résignons à une Europe du libre-échange, et dans ce cas, on aura assisté au triomphe posthume de M^{me} MacMillan sur le général de Gaulle ; ou bien, à ce libre-échange intégral, nous préférons un libre-échange organisé et équitable pour tous, afin de faire émerger la personnalité économique de l'Europe.

Il faut d'abord défendre son identité commerciale, ce qui n'a rien à voir avec le protectionnisme. Ne nous laissons pas intimider par le terrorisme intellectuel des libre-échangistes forcenés qui veulent nous faire passer pour des réactionnaires qui prôneraient un protectionnisme menant au repli sur l'Hexagone.

L'ensemble européen est de loin l'ensemble régional le plus ouvert du monde. La protection tarifaire de la Communauté est, avec des taux souvent inférieurs à 5 p. 100, très faible sinon insignifiante, comparée aux pics tarifaires américains.

La France a totalement joué le jeu du commerce international. Devenus le quatrième exportateur mondial, nous n'avons de leçon à recevoir de personne. Nous n'avons aucun intérêt à un repli sur soi qui a toujours marqué les périodes de déclin.

Mais nous refusons de jouer un jeu où les cartes sont truquées. La Communauté est le seul partenaire honnête dans cette partie où les autres acteurs trichent.

Inutile d'épiloguer. Chacun connaît les tricheurs. Le Japon avec son dumping commercial, les États-Unis avec leur panoplie d'instruments de défense commerciale, comme la fameuse section 301. Que dire aussi des manipulations monétaires pratiquées par le dollar et le yen ? Que dire encore du dumping social, qui constitue souvent une atteinte intolérable aux droits de l'homme et dont le travail des enfants est un exemple ?

Face à ce libre-échangisme déloyal qui détruit nos entreprises et déchire notre tissu social au détriment des travailleurs, n'avons aucun complexe à étendre la préférence communautaire en vue de la définition d'une politique industrielle communautaire qui permettrait de maintenir des industries européennes fortes et diversifiées, alors qu'elles sont en déclin dans de nombreux secteurs. Il ne s'agit pas de transposer le système de la PAC, dont le volet subventions est considéré comme une agression. Mais nous pouvons imaginer un système favorisant par des incitations fiscales le regroupement d'entreprises, l'aide à la reconversion, l'aide à la recherche, l'abaissement des charges sociales. Bref, il s'agit de privilégier les accords de fusion, car nos entreprises doivent être suffisamment fortes pour s'attaquer au marché mondial ou pour lui résister.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez, avec détermination, permis des progrès importants dans cette voie d'une meilleure défense commerciale. Vous l'avez montré au moment du GATT. Mais, du côté des Américains, je ne vois aucun signe laissant espérer qu'ils vont renoncer à leur dispositif de défense commerciale. En réalité, ils n'y renonceront que si l'Europe se dote, à titre dissuasif, d'un dispositif analogue. Je vous demande d'œuvrer dans ce sens.

En tout cas, à l'accusation grotesque de protectionnisme et d'isolationnisme, je réponds deux choses.

Premièrement, une protection commerciale de la Communauté ne risque nullement de nous couper du reste du monde, car un marché de 340 millions d'hommes est incontournable.

Deuxièmement, lorsque l'échange est loyal, la France ne craint aucun concurrent en Europe et dans le monde.

Je terminerai par les pays d'Europe centrale et orientale.

Quelle signification aurait l'Europe si nous la concevions comme un club fermé, uniquement préoccupé de maintenir son niveau de vie et de retrouver sa prospérité ? Ce serait une erreur historique et économique. À quoi aurait servi d'abattre le mur de Berlin si nous refusions de faire l'Europe au complet ? Nous serions impardonnables de laisser à l'écart ces frères européens enfin retrouvés. Les pays d'Europe centrale et orientale doivent donc nous rejoindre, lorsqu'ils le pourront, naturellement. Tâchons de les aider à ce que ce soit le plus vite possible.

Or, les accords européens signés par vos prédécesseurs en 1991 se réduisent à la perspective d'un simple libre-échange, alors qu'avant tout un geste politique était attendu et nécessaire. Était-ce donc de cela que rêvaient ces peuples, hier encore opprimés, qui mettaient toutes leurs espérances dans cette entrée dans notre univers de liberté ? On ne saurait se contenter de cette approche mercantile du système. Je regrette, quant à moi, l'étroitesse de vue et l'absence de grand dessein pour cette Europe enfin réunifiée.

Ces accords révèlent une vision négative de l'Europe, qui sera trop souvent perçue au travers des batailles de quotas et des recours aux clauses de sauvegarde qui deviendront inévitables. On va y recourir pour les productions agricoles. On y a eu recours à l'encontre de l'acier tchécoslovaque. Mais tout cela, on aurait pu le prévoir ! On savait que les productions majeures de ces pays correspondaient aux secteurs les plus frappés chez nous par la crise - la sidérurgie, le textile et l'agriculture - et qu'il en résulterait des contentieux. Ces accords auraient donc dû être utilisés comme un stimulant pour inciter ces pays à faire des réformes dans ces secteurs sensibles, de manière que nous n'entrions pas dans cette spirale de contentieux.

Notre assistance est parcimonieuse et imparfaite, qu'il s'agisse des dons du programme Phare ou des prêts de la Banque européenne d'investissement. L'effort européen actuel ne peut conduire qu'à du saupoudrage et à des actions contestables, comme celle consistant à consacrer 40 p. 100 de l'aide à des études confiées à des cabinets d'audit anglo-saxons.

Cette philosophie d'accords européens sans vision politique exige des réorientations. Je les ai déjà développées dans un rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Assemblée et qui a été adopté. Je les rappelle en quelques mots.

D'abord, nous ne pourrions supporter la concurrence agricole de l'Est qu'en encourageant une complémentarité entre nos deux agricultures.

Par ailleurs, il faudrait concentrer notre aide sur certains secteurs, pour bien montrer aux populations qu'il y a quelque chose de changé depuis que ces pays s'orientent vers nous. Trois secteurs devraient, selon moi, être considérés comme prioritaires : les transports, l'énergie, les communications. À titre tout à fait personnel, pour montrer que notre volonté de voir adhérer ces pays n'est pas feinte, je propose d'instaurer des formules transitoires d'adhésion partielle dans ces trois secteurs. On pourrait imaginer que les ministres compétents dans ces domaines participent aux conseils de leurs homologues de l'Union et que des représentants de ces États siègent aux comités d'experts et au comité des représentants permanents auprès des Communautés européennes. J'ai d'ailleurs constaté avec plaisir, monsieur le ministre, que vous vous orientiez dans ce sens sur le plan politique, puisque vous envisagez de faire participer à certaines réunions du Conseil européen les chefs d'État et de gouvernement de ces pays.

Mais, de grâce, ne manquons pas cette occasion historique de reconstituer la grande famille européenne, en y accueillant, dès que possible et avec générosité, ces jeunes nations jaillies des entrailles de l'Union soviétique éclatée.

N'allons pas pour autant nous détourner de l'Afrique. Je n'en parlerai pas, vous l'avez fait excellemment.

Je ne parlerai pas non plus des problèmes du chômage, puisque vous avez évoqué à juste titre les grands travaux.

Je dirai simplement, au moment de conclure, que l'Europe ne doit pas être l'alibi de nos propres renoncements. L'Europe ne nous dispensera jamais de l'effort national, l'Europe ne fera jamais pour nous ce que nous n'aurons pas eu le courage de faire pour nous-mêmes.

Mes chers collègues, messieurs les ministres, la construction européenne est une entreprise qui n'a jamais été tentée dans l'histoire des nations. Rapprocher des États chargés d'histoire et de cultures différentes, dont la mémoire collective est encore bruissante de leurs incessants affrontements, les rapprocher au point de mettre en œuvre des politiques communes impliquant des partages de souveraineté, les amener à une vision commune de l'économie, de la société, de la politique étrangère et de la défense, quel noble et grand dessein que cette union de la plus grande Europe !

Que le chemin soit malaisé, que la diligence européenne n'y avance qu'en cahotant, rien de plus naturel, tant l'entreprise est ambitieuse et parfois surprenante.

L'important, c'est qu'elle ne s'enlise pas, mais qu'elle avance.

L'important, c'est qu'on ne force pas des évolutions qui ne seraient pas en harmonie avec le sentiment profond des peuples.

L'important, si l'on veut faire émerger toujours davantage l'identité européenne, c'est qu'elle soit perçue non pas comme une mutilation, mais qu'elle apparaisse, au contraire, pour chaque peuple de notre continent, comme la promesse de l'aube. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, j'interviens en lieu et place de mon ami Jean-Claude Lefort, qui a été convoqué, toutes affaires cessantes, à une réunion de la commission des immunités parlementaires, où il représente notre groupe.

M. Eric Raoult. Convoqué ?

M. Robert Pandraud. Invité !

M. Paul Mercieca. Le débat que nous avons à nouveau aujourd'hui sur l'Europe se tient dans des conditions très particulières puisqu'il survient deux jours après les élections européennes et quelques jours avant le sommet de Corfou.

En bonne logique, ce sommet qui évoquera, à en croire la presse, des questions importantes, devrait conduire les représentants français à tenir compte, impérativement, du message qui se dégage de ces élections.

Ce message est clair. Entre, d'une part, le taux d'abstention et, d'autre part, l'atomisation électorale à propos de l'Europe, la construction européenne qui va du Marché unique au traité de Maastricht est en faillite.

Cette faillite a naturellement des causes qu'il convient d'autant plus de mettre en relief que le mouvement n'est pas uniquement français. Il concerne, dans des configurations certes différentes, l'ensemble des peuples européens.

La cause première de cette situation réside à nos yeux dans le décalage, le divorce qui existe entre l'actuelle construction européenne et les besoins du peuple, les besoins des peuples.

A cet égard, je veux insister sur deux aspects majeurs.

Premièrement, l'Europe actuelle est tout sauf démocratique.

Deuxièmement, l'Europe actuelle est tout sauf sociale.

Pour illustrer la première de ces affirmations, il me suffira, monsieur le ministre, de relever les conditions dans lesquelles se déroule le débat d'aujourd'hui. Désormais, tous les six mois, notre assemblée discute de l'Europe, mais ne vote pas et donc ne décide pas. Pourtant, dans quelques jours, aura lieu à Corfou un sommet européen dont l'ordre du jour – à ce que nous en avons appris juste avant d'entrer en séance et uniquement par la presse et les dépêches d'agences – n'est pas mince : emploi, grands travaux, institutions figureraient au menu. Mais que proposera la France à Corfou devant la table des Douze ? Personne ne peut le dire, puisque aucune décision – une fois de plus – ne sera prise dans cette assemblée aujourd'hui.

Cette Europe que vous prônez, que vous construisez, se fait dans l'ombre, se prépare loin des Français, sans leur avis.

Comment voulez-vous que, dans ces conditions, l'Europe suscite l'espoir ?

Comment voulez-vous que, dans ces conditions, l'Europe prenne des décisions positives ?

Par exemple, on apprend par la presse que les projets de grands travaux européens figurant dans le Livre blanc de M. Delors seront considérablement réduits. Pourquoi ? Parce que, tout simplement, ils ont été préparés dans les bureaux de la Commission et qu'ils ne correspondent pas aux souhaits des uns et des autres.

M. Jean Tardito. Très juste !

M. Paul Mercieca. Voilà une nouvelle illustration de l'inefficacité totale de l'Europe actuelle : loin des gens, sans eux, des projets sont imaginés qui se révèlent inapplicables, alors qu'ils pourraient être générateurs d'emplois, si seulement on avait le souci de les construire ensemble, avec le concours et dans le respect de chacun !

Voilà un des maux de votre Europe : l'esprit de domination, qui est bien le contraire de la démocratie, et donc de la coopération possible et nécessaire entre nations souveraines et associées.

S'il en est ainsi des grands travaux, il en est de même dans le domaine de l'emploi. Sur l'emploi des jeunes, par exemple, que sera-t-il décidé à Corfou, monsieur le ministre ? Si j'en crois les objectifs affichés par les uns et les autres, il s'agit de suivre, il faut le dire ainsi, les recommandations de M. Delors et du patronat européen. Que dit M. Delors ? N'allez pas croire qu'il s'agisse d'une invention de notre part, je le cite : « Pour faciliter l'emploi des jeunes, il est suggéré d'introduire une plus grande flexibilité en ce qui concerne le salaire minimum, des cotisations sociales réduites ou d'autres termes du contrat, par exemple, par le biais de l'introduction de modalités simples d'apprentissage. »

Déjà, il y a quelques mois, vous avez tenté de faire accepter à la jeunesse un véritable recul de société. Mais les jeunes vous ont imposé leur envie d'une autre société dans laquelle ils voulaient prendre toute leur place et ne pas vivre au rabais. Le CIP était ainsi mort-né.

Voulez-vous aujourd'hui faire revivre ce dont, hier, la jeunesse – et nous avec elle – ne voulait pas ? Avec les procédures adoptées, c'est-à-dire un débat sans vote de notre assemblée, vous ne voulez pas vous engager clairement sur ce point. Vous partirez à Corfou les mains libres, libre de faire rentrer par la fenêtre ce qui avait été sorti par la porte par la jeunesse de notre pays.

Nous vous faisons une proposition, monsieur le ministre : faites voter l'Assemblée nationale en lui posant cette question simple : « Êtes-vous pour ou contre la réintroduction du SMIC jeunes en France par le biais de décisions européennes ? »

Autre question : en matière institutionnelle, de quelle volonté serez-vous porteur à Corfou, et que s'y déciderait-il ? Va-t-on enfin se résoudre à remettre en cause ce traité de Maastricht, ou bien s'engager plus encore dans la voie du fédéralisme en Europe ?

Encore une fois, nous voulons des engagements clairs et nous n'accepterons pas de faux-fuyants. Deux choix existent pour construire l'Europe : celui du fédéralisme, c'est-à-dire la mise sous tutelle, en particulier, des compétences monétaires, économiques, sociales et militaires - y compris pour le nucléaire - des nations ; celui de la coopération, du respect des choix des peuples, de la volonté de construire une Europe des nations libres et associées.

Ces quelques exemples le montrent trop bien : les forces de gauche et de progrès ne peuvent accepter un quelconque esprit de domination, une quelconque mise en cause de notre liberté ou de la souveraineté nationale, dont le peuple est le seul détenteur, après tant de luttes et tant de combats. Les Etats-Unis ne sont pas l'Europe. L'histoire est autre. Et l'Europe, sauf à vouloir la défaire et à raviver dangereusement les nationalismes, ne sera jamais les Etats-Unis.

Voilà ce qu'il faut affirmer haut et fort, voilà ce qui doit être le message de la France : l'Europe sera démocratique ou ne sera pas.

Mais, naturellement, il faut aller plus loin, beaucoup plus loin, car il ne suffit pas d'affirmer bien haut que la France doit garder son indépendance nationale pour que cela garantisse une volonté de progrès. Ce sera le deuxième volet de mon intervention.

D'aucuns, à droite ou à l'extrême droite, s'opposent à d'autres qui sont tout autant de droite mais qui font de Maastricht leur véritable bible. Capitalisme contre capitalisme, voilà le dilemme dans lequel ils sont enfermés. Où est le progrès ?

Cela devrait donner à réfléchir à tous ceux, ici et ailleurs, qui se réclament de la gauche mais pour qui Maastricht constitue l'unique référence, le livre de chevet. Il faut aller plus loin et faire autre chose, faire autrement.

Ce n'est pas ce qu'on nous propose pour le sommet de Corfou, dans le Livre blanc sur l'emploi. Toutes les deux pages de ce livre, qui n'est pas tout blanc, ce sont les Etats-Unis d'Amérique qui constituent la ligne de mire, ce sont les Etats-Unis qu'il faudrait imiter. Faut-il rappeler que, depuis plus de dix ans, le libéralisme sauvage qui y sévit, et que vous vantez, a vu le nombre de salariés à temps plein vivant en dessous du seuil de pauvreté augmenter de 50 p. 100 ? Qu'un tiers des adultes de vingt à cinquante ans - toujours aux Etats-Unis - ont vu leur revenu diminuer durant la décennie 80 ? Et je m'arrête là, car l'on pourrait continuer, pendant des heures, hélas ! la description de cette société faite uniquement pour l'argent. Ce n'est pas, de toute évidence, le bon choix, le modèle à suivre.

Il faut, à l'inverse de ce qui se fait d'aujourd'hui et à l'inverse de ce pays, que l'Europe ait un projet positif à proposer, dans le domaine social et économique. Un projet qui porte sur autre chose que sur les taux d'intérêt, les critères de convergence et autre principe de subsidiarité !

Dans le domaine social, le bilan de l'Europe, de votre Europe, est désastreux. C'est sans aucun doute sur ce terrain principalement que s'est profondément nourrie et renforcée la crise de l'Europe. Qui oserait encore vanter

cette Europe-là, celle qui compte 40 millions de pauvres, près de 20 millions de chômeurs et 3 millions de sans domicile fixe ? La Commission de Bruxelles elle-même ne prévoit-elle pas que l'Europe comptera 24 millions de chômeurs à l'horizon 2000 ? A cela s'ajoutent les attaques multiples contre les salaires, les conditions de travail et la sécurité sociale.

Ces aspects majeurs, marquant un certain degré de civilisation, étaient d'ailleurs constitutifs, dans des modalités variables d'un pays à l'autre, de l'identité des pays ouest-européens.

Comme l'a fort judicieusement écrit un journaliste du *Monde diplomatique* : « Cet arsenal de garanties socio-économiques, conquis par le mouvement ouvrier, est le cœur de la civilisation européenne moderne. C'est cela qui, au fond, distingue nettement l'Europe d'autres aires, et notamment de ses concurrents économiques américains et japonais. »

Eh bien, c'est précisément ce cœur qui est attaqué en France et partout ailleurs avec l'Europe de Maastricht !

Qui peut encore vanter cette Europe « ouverte » qui, d'excédentaire de 18,3 milliards d'écus en 1986 face aux Etats-Unis, est devenue déficitaire de 20,6 milliards d'écus en 1991 ? Qui peut encore vanter cette Europe ouverte dont le déficit commercial avec le Japon s'est creusé dans le même temps, passant de 22 à 29,6 milliards d'écus ?

Tout cela ne doit rien au hasard, ni à une quelconque main invisible contre laquelle on ne pourrait rien. Non ! Tout cela est à mettre sur le compte d'une politique délibérée qui constitue le cœur du traité de Maastricht, à savoir son dogme libéral selon lequel il n'est point de salut hors « d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre ».

Cette conception fait faillite sous nos yeux et accélère le déclin et la crise.

Hier 13 juin, c'est British Airways qui, sur ordre de Bruxelles - que nous n'avons pas refusé - s'attaque au pavillon national, lequel doit pour sa part respecter des missions et des obligations de service public.

Il y a quelques jours, un rapport de Bruxelles était dévoilé et faisait apparaître que les privatisations supprimeront 800 000 emplois en Europe. Il y a une semaine, l'OCDE elle-même dénonçait la guerre économique comme source première du chômage.

Or la guerre économique est le résultat absolu de ce dogme libéral « d'une économie de marché où la concurrence est libre ».

Il en va de même de l'enflure boursière et financière à laquelle on assiste en Europe. Depuis la signature de l'Acte unique, les transactions boursières ont doublé à Paris et les exportations annuelles de capitaux ont été multipliées par six depuis 1982, passant de 20 à 120 milliards aujourd'hui.

On peut pourtant faire autrement pour répondre aux besoins des hommes, des femmes, des jeunes de notre pays. On peut massivement, et de façon concertée, réduire la durée du travail, exploiter toutes les possibilités de nouveaux emplois d'utilité collective, créer de nouveaux emplois dans le secteur public, par exemple.

Il faut pour cela mettre en cause la scandaleuse spéculation financière attisée par la liberté des mouvements de capitaux. Il faut prendre des contre-mesures permettant une taxation suffisamment dissuasive afin que ces mouvements, sans retombées positives pour notre peuple et notre pays, soient non pas stimulés mais endigués.

Il en va de même pour les mesures sociales.

Qui empêche qu'on applique le principe de préférence communautaire à l'ensemble des produits industriels, agricoles et de services ?

Qui empêche des mesures anti-dumping social sur les produits réexportés dans la Communauté par des pays à bas salaires ?

Et qui empêche le progrès social de manière générale ?

Les pays de l'Union ont pourtant accru depuis vingt ans les moyens qui permettraient de financer un niveau de protection sociale élevé : le produit national brut a augmenté de plus de 60 p. 100 en Allemagne et en France, de plus de 75 p. 100 en Italie, de plus de 45 p. 100 en Grande-Bretagne. L'argent existe donc.

Mais pour aller dans la voie du progrès, il faut mettre en cause le cœur de l'actuelle construction européenne, à savoir « une économie de marché ouverte où la concurrence est libre ».

Messieurs les ministres, le cadre actuel de l'Europe empêche toute perspective positive. Entre l'Europe des marchands et des boursicoteurs qui étale sa faillite et l'Europe des peuples et des nations, il faut choisir. Nous avons, quant à nous, choisi le camp du progrès : celui des peuples, du progrès social et de la démocratie. C'est le camp de l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la campagne électorale qui s'achève a montré que l'Europe actuelle repose parfois sur un malentendu. En effet, on avait rêvé d'un ensemble politique capable de diffuser un modèle social, un idéal de droits et de libertés. On avait rêvé d'une perspective de paix et de prospérité. Trente ans plus tard, chacun sait que beaucoup a été réalisé mais aussi qu'a été perdue en chemin une partie de la perspective, notamment celle relative au modèle social. Dans la nouvelle étape que nous abordons, c'est cette perspective que nous souhaitons retrouver en nous appuyant sur le nouveau Parlement européen.

Ainsi que M. Giscard d'Estaing le rappelait à l'instant, ce nouveau parlement est marqué par une majorité pour les gauches européennes, avec notamment 200 députés du parti des socialistes européens, le groupe parlementaire le plus important.

Les élections à ce nouveau parlement sont également marquées par l'éclatante victoire des travaillistes en Grande-Bretagne : soixante-deux élus contre dix-huit conservateurs. C'est donc là la défaite de la vision la plus frileuse de l'Europe, notamment sur le plan social.

Notons en outre que le groupe socialiste n'est pas seulement le plus important, il est aussi le plus homogène, puisque tous les députés socialistes sont pro-européens. Tel n'est pas le cas au sein des groupes de droite où l'on trouve à la fois des nationalistes, des anti-européens, des pro-européens convaincus ou des pro-européens timides. Il conviendra de suivre les conséquences de cette hétérogénéité sur le fonctionnement de ce Parlement. Quelle conception de l'Europe pourront-ils défendre ensemble ?

Ces élections européennes ont enfin été marquées par un important taux d'abstention. Cela n'a fait au demeurant que confirmer ce que nous savions déjà : l'Europe est ressentie comme fort éloignée des citoyens. Il nous faudra donc redonner à l'Europe sociale toute son ampleur, car l'Europe ne devient proche que lorsqu'elle s'intéresse aux conditions de vie.

C'est à cette Europe sociale que je voudrais consacrer quelques instants de réflexion.

Il est d'usage de dire que le social a été le grand oublié de la construction européenne. Ce n'est pas juste. En effet, lorsque fut lancé le processus de construction européenne, et même plus tard, au début des années 80, quand fut décidé le Grand marché, l'Europe était largement influencée par les thèses et les pratiques social-démocrates. On était dans une Europe sociale. N'oublions pas que, jusqu'au début des années 80, il y avait un gouvernement travailliste en Angleterre et une administration social-démocrate en Allemagne. En France et en Italie, se succédaient des majorités certes conservatrices, mais fortement marquées par les idées keynésiennes, et l'influence de la gauche, même dans l'opposition, était suffisante pour impulser une extension des droits sociaux.

Ce contexte permet de comprendre pourquoi le social n'a pas été écarté des préoccupations de la Communauté européenne. Puis, progressivement, l'idée que le social était un frein au développement économique a fait son chemin. Au début des années 80 sévissait la vague néolibérale qui insistait sur la nécessité de lever les rigidités dans notre système de protection sociale et nos règles d'emploi. Maastricht a souffert de ce courant idéologique et de ce parti pris initial d'oublier le social, comme s'il allait de soi.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas encore débarrassés de ces contradictions.

M. Jean-Claude Lefort. Vous étiez pour Maastricht !

Mme Ségolène Royal. Beaucoup de pays, notamment l'Angleterre, poursuivent des dérégulations qui placent le social au second rang de leurs préoccupations. En France, il y a aussi une volonté de déréglementer, d'assouplir dit-on, qui s'est révélée assez lourde de conséquences en matière sociale.

Manifestement, nous ne sommes pas au bout de ce processus. Et face aux concurrences nouvelles, à l'intensité des progrès de productivité, il est encore tentant de retrouver les équilibres en ajustant l'emploi et le social.

La loi quinquennale pour l'emploi du gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, résume parfaitement cette orientation. Souvenons-nous : le ministre du travail avait expliqué, en présentant le contrat d'insertion professionnelle à l'Assemblée nationale, qu'il s'agissait d'aligner le coût du travail des jeunes en France sur le coût le plus bas d'Europe. Or l'Europe ne doit pas servir de prétexte à la réglementation.

De la même façon, le gouvernement auquel vous appartenez s'est engagé dans une déréglementation en matière de protection de l'environnement. Vous-même expliquiez récemment à la représentation nationale que, désormais, nous allions nous aligner sur les Anglais en matière de normes de protection d'eau potable. Les Allemands auraient, selon vous, des normes de protection trop fortes pour l'environnement. Aussi importait-il que la France s'engageât dans un processus de déréglementation.

Ainsi, dans ce domaine précis, se substitue au couple franco-allemand un couple franco-anglais qui choisit délibérément de reculer sur la protection de ses valeurs collectives.

M. Louis Mexandeau. C'est un couple de réactionnaires !

Mme Ségolène Royal. Même constatation pour la circulation des déchets. Vous considérez désormais que l'Europe est un grand marché, y compris pour ce que les industriels appellent pudiquement les matières premières

secondaires. C'est le gouvernement auquel vous appartenez qui a déréglé en matière de circulation des déchets, permettant par là même la reprise de trafics dans ce secteur. De fait, on en découvre un toutes les semaines. Et c'est encore la France qui, s'alignant sur la Grande-Bretagne, s'est retrouvée isolée au sein de l'Union européenne en accompagnant la ratification de la convention « biodiversité » d'une déclaration interprétative qui nous classe désormais parmi les mauvais élèves de l'Europe.

Comment peut-on surmonter cette opposition entre, d'un côté, une Europe de plus en plus dure sur le plan social, de plus en plus libérale sur le plan de la protection de l'environnement et, de l'autre, une expression populaire qui attendait précisément de l'Europe davantage de protection ?

Il fut d'ailleurs paradoxal d'entendre au cours de cette campagne ceux qui ont le plus de responsabilités dans cette dérégulation sociale appeler souvent de leurs vœux des protections et des barrières. Mais le fait est qu'aujourd'hui, l'Union européenne compte davantage de pays à gouvernement conservateur que de pays à gouvernement socialiste ou social-démocrate et que cela n'est pas de nature à remettre le social au centre du dispositif. C'est là précisément que la majorité des gauches au Parlement devra faire son œuvre pour peser sur les gouvernements en place.

La contrainte commerciale n'arrange rien. En effet, plus l'union douanière s'ouvre, plus les tensions sociales se feront jour et plus il sera tentant d'abaisser les droits et les protections des salariés au risque de menacer l'idée même d'ouverture.

Enfin, il existe une contrainte technologique. Nous sommes dans une économie qui chasse le travail et qui intensifie, souvent contre toute raison, la substitution du capital au travail.

Pourtant, en dépit de ces rigidités politiques et commerciales, des facteurs d'optimisme en faveur de la protection de l'Europe sociale demeurent.

Le premier est la prise de conscience que le retour à la croissance ne réglera pas tout seul les problèmes d'emploi et de chômage et que s'imposera, malgré les rigidités dont je faisais état à l'instant, une conception sociale de la création d'activité ou de la création d'emplois. On le sait désormais, on ne peut pas régler la question du chômage par la précarité ni par la remise en cause des droits sociaux ou par une flexibilité accrue. Nul aujourd'hui ne peut prétendre que l'amenuisement des droits des salariés suffira à rétablir des conditions de compétition souhaitables.

Dès lors, on peut plaider que l'objectif de lutte contre le chômage, qui est un objectif social, justifiera de l'ensemble des pays européens, quels que soient leurs gouvernements, des thérapeutiques nouvelles, notamment dans le champ de l'activité non marchande, des emplois aidés, de l'économie de services. De même, les thèses de réduction de la durée du travail finiront, j'en suis convaincue, par s'imposer, y compris dans des esprits jusque-là réticents. Le débat sur la productivité et le temps de travail se reposera inévitablement au plan communautaire.

Le souci de créer de nouveaux emplois, de contrôler plus qu'aujourd'hui les investissements de productivité dans des secteurs protégés de la concurrence, le souci de mieux former et de promouvoir de nouvelles activités, d'inventer de nouveaux biens, de nouveaux services et de nouveaux métiers, tout cela figure désormais dans les préoccupations des pays de l'Union. L'enjeu de la lutte

contre le chômage est tellement majeur pour la survie politique même des gouvernements et de l'Europe que l'Europe sociale va revenir, peut-être à un moment où on ne l'attendait plus.

Le deuxième facteur d'optimisme est précisément la montée inévitable de la citoyenneté européenne. Car si l'on veut éviter une crispation nationale, il n'y aura pas d'autre solution que de construire le citoyen européen. Il ne sera pas possible de lui conférer simplement le droit de vote à des élections qui, pour lui, ne sont pas des scrutins essentiels. La seule façon de considérer le citoyen européen sera précisément de lui offrir des garanties sociales communes. C'est comme cela qu'il se sentira proche de l'Europe.

L'Europe est donc prise dans le dilemme suivant : soit elle ignore le citoyen européen, mais dès lors on ne voit pas comment elle pourra obtenir la légitimité qui lui manque aujourd'hui, par rapport aux aspirations nationales, pour poursuivre son œuvre de modernisation ; soit, au contraire, elle revient vers le citoyen européen et elle redéfinit le contenu même de son projet. De ce point de vue, Maastricht, avec tous ses défauts, a induit un rapport démocratique nouveau qui, à certaines conditions, peut être favorable au social.

Le dernier facteur d'optimisme, sans doute aujourd'hui le plus difficile à appréhender, est la volonté de parvenir à organiser au plan européen une négociation ou une discussion avec les forces syndicales. Nous ne pouvons plus désormais faire l'économie de ce dialogue social. A défaut, l'Union ne serait qu'un champ commercial. Actuellement, sans négliger ce qui se passe au plan européen dans le domaine syndical - la confédération syndicale européenne s'ébauche, des coordinations se fondent - force est de constater que l'organisation du salariat est très en retard par rapport au flux de marchandises et de capitaux qui, eux, se sont largement développés. La responsabilité des socialistes et des mouvements progressistes, ce n'est pas simplement de créer une force politique européenne, c'est aussi de peser sur les organisations syndicales et les adhérents de toutes les forces politiques afin qu'ils puissent mettre en place un contre-pouvoir, et donc des négociations. Pour le temps de travail, bien sûr, c'est indispensable.

Mais nos schémas de pensées politiques et syndicales sont très en retard par rapport aux modes de fonctionnement au plan économique et aux modes de régulation par le marché européen. Il est donc très aisé, pour ceux qui n'acceptent pas le processus européen, de jouer sur les peurs et les crispations et de faire surgir des fantasmes qui échappent à des modes de délibération au niveau national.

Pour mettre en place cette Europe sociale, pour la pousser en avant, c'est d'un pacte social dont nous avons besoin, nous l'appelons de nos vœux et nous aurions aimé en débattre aujourd'hui.

Dans ce pacte social, il faudrait d'abord déterminer les véritables racines du chômage, en particulier, les excès du libéralisme et du marché, qui ont détruit et détruisent les emplois en Europe. Il faudrait aussi définir les nouvelles libertés et les acquis sociaux qu'il faut non seulement défendre, mais étendre d'un pays à l'autre. Il faudrait préciser la façon dont on conçoit l'équilibre avec les pays du tiers monde. Il faudrait mettre en place les mécanismes qui permettent de contrebalancer cette logique des sociétés à trois vitesses que tous les pays de l'Union européenne connaissent : entre ceux qui sont installés, ceux qui sont en situation de précarité et ceux qui ne s'intégreront jamais. Il faudrait rechercher les conditions qui nous per-

mettent de protéger des valeurs communes, au premier rang desquelles les services publics et les patrimoines naturels. La fermeture de Tchernobyl et l'aide ainsi apportée à la sécurité environnementale, décidée par le Président de la République française et par le Chancelier Kohl et qui sera abordée à Corfou au prochain G7, en est la plus belle illustration.

Bref, ce pacte social s'adresse non seulement aux 17 à 20 millions de chômeurs, mais également à tous ceux - ils sont aussi nombreux - qui sont en situation de précarité et qui d'un jour à l'autre peuvent gonfler ces chiffres. Car l'Europe ne peut pas être une simple zone de libre-échange.

Monsieur le ministre, nous aurions voulu que le débat sur l'élargissement fût l'occasion d'engager cette réflexion sur le pacte social, sur le service public européen, sur la citoyenneté, bref sur toutes ces conditions de transparence. Il n'en a rien été et nous le regrettons. Car cet effort aurait permis de clarifier précisément les conditions de l'élargissement et les conceptions qui s'opposent sur les formes d'Europe que nous recherchons les uns et les autres.

Quatre nouveaux membres vont bientôt nous rejoindre. Les Autrichiens ont massivement voté leur adhésion, par référendum, dimanche. C'est bien, mais nous regrettons d'autant plus les conditions dans lesquelles vous avez négocié. Le compromis imprésentable du 29 mars ne présage rien de bon pour demain. Que nous réserve le prochain sommet de Corfou ? Que nous réservent l'avenir et les adhésions futures ? Quelle Europe voulez-vous ? Une Europe préservant ses acquis communautaires ou une Europe à plusieurs cercles, comme l'a dit un membre du gouvernement auquel vous appartenez ? J'ai entendu d'autres formules ces derniers temps et l'on a bien du mal à démêler une ligne directrice dans les propos contradictoires tenus par les responsables de votre majorité.

Certes, l'Europe politique et l'Europe géographique doivent chercher à coïncider - tout le monde en convient - mais pas dans n'importe quelles conditions, surtout pas en cherchant seulement à créer une zone de libre-échange, qui ferait toujours davantage pression sur la remise en cause des protections collectives. C'est vrai, nous devons relever avec générosité les défis posés par les pays d'Europe centrale et orientale qui frappent à la porte. Nous devons les arrimer autant qu'ils le demandent à notre Europe et à ses valeurs, sinon ils basculeront, malgré eux, vers l'Asie. D'une certaine façon, c'est notre nouvelle frontière et c'est certainement pour les dix à vingt ans, voire plus, qui viennent la condition, et même un atout formidable pour sortir notre vieux continent de la crise en lui donnant des opportunités nouvelles de se dépasser et de se réaliser. Mais à quelles conditions le réaliserons-nous ? Comment s'y prend-on ? Vous restez flou, vague et sans réelle volonté politique.

Or l'Europe a besoin d'un moteur puissant pour prendre ce tournant difficile et pour achever cette œuvre. On n'y doit pas mettre - vous reconnaîtrez l'expression, sans doute - « un moteur de 2 CV dans la carrosserie d'une Williams-Renault ». Alors, qu'allez-vous proposer à Corfou, monsieur le ministre ? Allez-vous mettre un moteur de Williams-Renault dans la voiture européenne ? Ou allez-vous poser une coque de 2 CV sans toucher au moteur, comme le suggèrent ici beaucoup de vos amis ?

M. Richard Cazenave. Ce n'est pas écologique (*Sourires.*)

Mme Ségolène Royal. Il faut dire clairement les choses et ne pas camoufler vos divergences derrière des formules. Car c'est en étant clairs sur les objectifs et les conditions de l'élargissement que nous pourrions construire une Europe puissante et généreuse, qui respecte les hommes et les femmes qui l'habitent, et aimée par ceux qui l'habitent, toujours prêts à la défendre contre les idéologies qui trouvent dans l'Europe l'explication de toutes leurs frustrations.

C'est en étant visionnaires de cette façon-là que nous resterons fidèles à l'œuvre des pères fondateurs de l'Europe. C'est en tout cas ce que nous vous demandons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si j'ai souhaité intervenir dans ce débat en qualité de président de la commission de la défense, c'est parce que, tout au long du Livre blanc publié en mars dernier et du projet de programmation que le Parlement discute en ce moment, la défense est présente pratiquement à chaque page. Il paraît donc nécessaire que, à l'occasion de cette déclaration du Gouvernement sur l'Europe, l'Assemblée, comme l'a fait M. le ministre des affaires étrangères dans son intervention, s'arrête un instant sur les questions qui intéressent la sécurité de l'Europe et son devenir.

Tout au long de ces dernières années, la construction de l'Europe s'est faite dans la voie de l'élargissement plutôt que dans celle de l'approfondissement. C'est sans doute la politique de sécurité et la défense qui en ont souffert le plus et qui en souffriront le plus, parce que, précisément, les pays qui entrent maintenant sont des pays qui ont une tradition de neutralité et de non-engagement.

Il fut un temps où la France semblait hostile à toute politique commune en matière de défense. On se rappelle le temps où elle refusait la Communauté européenne de défense, quand M. Mendès France était président du Conseil. On se souvient aussi que le général de Gaulle fit sortir la France du dispositif intégré de l'OTAN. En fait, ce que la France redoutait le plus, c'était l'inefficacité, et aussi la dépendance. Il n'y avait donc pas rupture quand, en 1987, M. Jacques Chirac, alors Premier ministre, a demandé la relance de l'Union de l'Europe occidentale pour que l'Europe assume elle-même une part plus grande de sa défense, ce qui devait conduire à deux idées : celle du renforcement du pilier européen de l'alliance et celle de l'identité européenne de défense.

Au départ, ces deux idées furent - il faut bien le dire - assez mal reçues, par les Etats-Unis d'abord, mais aussi par ceux de nos partenaires européens qui ont le plus tendance à s'aligner sur les Etats-Unis. Mais ces idées ne sont aujourd'hui plus contestées par personne.

Aussi, cette accélération de l'Europe de la défense a sans doute besoin, me semble-t-il, d'une réflexion qui ne soit pas seulement d'ordre institutionnel.

La France vient de publier un Livre blanc sur la défense ; la Grande-Bretagne en a publié un, l'Allemagne également. Il paraîtrait hautement souhaitable que l'Europe rédige elle-même son propre Livre blanc sur la défense, car je crois qu'on ne peut pas se contenter de juxtaposer *a posteriori* les réflexions conduites dans tel ou tel pays européen.

Monsieur le ministre, l'Union de l'Europe occidentale semble le bon cadre, puisque c'est là qu'a été prise l'habitude de penser et de travailler ensemble en matière de sécurité et de défense. Le Gouvernement pourrait-il proposer à l'UEO de s'engager dans la préparation de la rédaction d'un Livre blanc sur la défense européenne ?

Dans ce débat, cinq points me paraissent devoir être plus particulièrement évoqués : le contenu de la politique étrangère et de sécurité commune, la situation de l'UEO, l'adhésion de la Russie au partenariat pour la paix, le projet de pacte de stabilité pour l'Europe et, enfin, le développement d'une véritable action européenne en matière d'industrie de défense.

Premier point : le contenu de la politique étrangère et de sécurité commune, la PESC, six mois après l'entrée en vigueur des accords de Maastricht.

Chacun avait bien conscience, lors de la négociation de ces derniers, que les dispositions concernant la politique étrangère et de sécurité commune ne pouvaient être que le fruit d'un compromis aboutissant à une formulation inévitablement floue, laissant à chaque partenaire une certaine tentation de procéder à sa propre lecture.

Le traité sur l'Union européenne prévoit : « La politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la définition en terme d'une politique de défense commune qui pourrait conduire le moment venu à une défense commune. »

Chaque mot - j'allais presque dire chaque ponctuation - de cet article du traité a toute son importance. On voit bien l'orientation qui est proposée et les deux étapes que prévoit le traité : la politique commune de défense d'abord, puis la défense commune.

Le Gouvernement doit, me semble-t-il, profiter de ce débat pour faire le point sur la mise en œuvre de ces dispositions. D'une manière concrète, monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire quel est aujourd'hui le contenu de cette politique extérieure et de sécurité commune ? Quelles sont les propositions précises de la France en ce domaine ? Quel est l'accueil que nos partenaires font à ces projets ? Quel est, pour autant qu'on puisse le savoir ou l'imaginer, le calendrier envisageable pour atteindre, « le moment venu », selon les termes du traité, l'objectif d'une défense commune ?

Deuxième point : la situation de l'Union de l'Europe occidentale au moment où neuf pays de l'Europe centrale ou orientale doivent être associés à l'Union européenne.

Dans une interview qu'il publiait le 9 juin dans le quotidien *Les Echos*, M. le ministre des affaires étrangères indiquait : « L'Union de l'Europe occidentale a pour vocation de se fonder tôt ou tard dans l'Union européenne. La sécurité de l'Europe passe à la fois par un renforcement de l'effort accompli par les Européens eux-mêmes et par le maintien d'un lien transatlantique fort. » Il estimait également que « la conférence intergouvernementale qui doit avoir lieu en 1996 devra procéder à une révision en profondeur des institutions visant à confier à l'Union européenne plus d'efficacité et de démocratie ».

Le principe en est posé et bien posé. Il faut maintenant trouver les moyens d'atteindre cet objectif avec efficacité et réalisme au plan opérationnel.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous faire part de votre sentiment sur les mesures qui ont été engagées pour faire de l'UEO le véritable bras armé de l'Union européenne, c'est-à-dire, en fait, une force d'intervention permettant d'agir, comme l'Europe le souhaite, dans des cas où les Etats-Unis ne voudraient pas s'y associer ?

Un comité de planification a été installé à Bruxelles. Il convient qu'il dispose des moyens nécessaires qui lui permettent d'assurer ses missions. Comment pensez-vous que l'Europe puisse, de manière réaliste, je le répète, y parvenir ?

Troisième point : l'adhésion de la Russie au partenariat pour la paix.

Après de longs atermoiements et des revirements qui tiennent, à l'évidence, à la situation intérieure russe, le président Boris Eltsine vient d'annoncer l'intention de son pays d'adhérer à l'initiative de partenariat pour la paix, lancée lors du sommet de l'OTAN en janvier dernier en échange d'un protocole particulier avec l'Alliance atlantique.

A l'occasion de la réunion ministérielle de l'OTAN à Istanbul, jeudi dernier, la France s'est déclarée en faveur d'un partenariat global avec la Russie, qui couvre les domaines politique, économique et militaire afin de tenir compte du poids spécifique de la Russie. La Russie, de son côté, se serait engagée à signer avec l'OTAN le programme de coopération au partenariat pour la paix, sans pour autant qu'une date soit fixée. Si j'ai bien compris les intentions du Gouvernement français, les Occidentaux doivent non seulement associer la Russie aux questions de sécurité en Europe, mais aussi lui proposer un accord de partenariat avec l'Union européenne, favoriser son admission au Conseil de l'Europe et lui permettre de participer au volet politique des sommets des pays les plus industrialisés.

Ces propositions me paraissent bien tenir compte des préoccupations de la Russie à l'égard de la nouvelle Alliance atlantique et de notre volonté d'éviter une marginalisation, voire une exclusion de la Russie à l'Europe. La Russie doit être - c'est bien certain - un partenaire à part entière de l'Europe.

Quatrième point : le pacte de stabilité pour l'Europe. Assurer la stabilité en Europe, c'est, comme je le disais, donner des moyens d'intervention pour préserver ou rétablir la paix. C'est d'abord prévenir les conflits.

Le 27 mai dernier, à l'initiative de M. Balladur, s'est tenue la conférence inaugurale pour un pacte de stabilité en Europe, conformément à la déclaration de politique générale qu'il avait faite devant notre assemblée l'année dernière. Cette initiative paraît particulièrement opportune car elle se place dans le prolongement de l'acte final d'Helsinki, puis de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Elle doit favoriser l'établissement de relations de bon voisinage entre les pays membres de la CSCE, en s'intéressant en particulier aux questions relatives aux frontières et aux minorités, qui sont aujourd'hui le plus grave danger pour la paix sur notre continent.

Dans cette démarche, marquée par un grand pragmatisme, l'Union européenne doit jouer un rôle important, que le communiqué final qualifie de modérateur, en apportant aux pays qui le souhaitent sa contribution sous forme de conseils ou de suggestions. Deux tables rondes régionales, l'une pour les pays baltes, l'autre pour les autres pays d'Europe centrale et orientale, doivent s'ouvrir. Il est indispensable que notre pays et l'Union européenne ne ménagent pas leurs efforts pour que ces deux forums de discussion soient établis et conduits dans les meilleurs délais.

Ce processus devrait permettre la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux dont l'assemblage, l'année prochaine, devra constituer les éléments fondateurs d'un pacte de stabilité en Europe. Il s'agit là, à coup sûr, d'une grande œuvre.

Enfin, cinquième point : les problèmes de l'avenir de l'industrie européenne de défense.

Le traité de Maastricht a prévu la création d'une agence européenne de l'armement. Beaucoup sont sceptiques sur ce projet, parce que l'objectif, à seize et demain à vingt, paraît bien ambitieux et parce que sa réalisation rencontrera à coup sûr, à chaque étape, bien des difficultés. L'agence n'est donc pas pour demain. Cependant, à l'heure où la concurrence de l'industrie de défense américaine devient de plus en plus rude, il est nécessaire d'avancer vite. Chacun reconnaît aujourd'hui qu'il n'y aura plus, demain, d'industrie française de défense s'il n'y a pas d'industrie européenne. Chacun sait que les programmes militaires, tels que le char Leclerc ou l'avion Rafale, sont les derniers grands programmes purement français et que leurs successeurs seront des programmes européens.

Monsieur le ministre, la coopération entre industriels européens de la défense est bien amorcée, mais elle n'aboutira que si la volonté politique est clairement affirmée. Le dernier sommet franco-allemand a été très positif en ce sens, mais il faut aller plus loin, en particulier en direction de la Grande-Bretagne, et avec elle.

Il ne suffit pas de bénir, voire d'encourager les rapprochements et les mariages entre industries des différents pays d'Europe, il faut aussi - je dirai « sur... » - que soit affirmée clairement, au plan des commandes et des achats de systèmes et d'armements, une préférence européenne. Quelles initiatives le Gouvernement pense-t-il prendre en ce sens ?

Je rappelais en commençant que la France avait pu, jadis, apparaître comme le mauvais élève de l'Europe en matière de défense, celui qui était tenté de jouer seul dans son camp et dans son coin. Aujourd'hui, il est évident que les choses ont changé. Je dirai même que, de tous les pays d'Europe, la France est sans doute celui qui a le plus conscience de la nécessité de l'Europe de la défense, celui qui a la plus grande volonté d'avancer, celui qui agit concrètement avec le plus de détermination pour cette Europe de la défense, sur le plan militaire comme sur le plan industriel.

M. Alain Daniélou. C'est vrai !

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Il faut sans doute - monsieur le ministre, je vous en conjure - être un peu moins institutionnel et un peu plus concret.

Pour agir dans cette direction, vous avez, notre confiance et notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. D'abord, merci, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, d'avoir tenu votre promesse d'organiser un débat sur l'Europe à la veille de chaque Conseil européen, c'est-à-dire au cours de chacune de nos sessions.

Le moment est bien choisi, à la veille du Conseil européen de Corfou, mais peut-être l'est-il moins, compte tenu des interférences que cela peut supposer, le surlendemain des élections au Parlement européen. Quoi qu'il en soit nous avons ce débat et je vous en remercie.

Après le référendum sur le traité de l'Union, qui avait soulevé - quelles qu'aient pu être les positions que nous avions sur ce traité, nous devons bien le reconnaître - un grand débat démocratique dans l'opinion, nous aurions pu penser que la sensibilisation aux problèmes européens était, dans toutes les nations de l'Union, faite et bien faite. Il n'en rien, hélas ! L'abstention reste forte dans notre pays, plus encore chez certains de nos partenaires. Elle est significative d'une incompréhension certaine des structures et des politiques européennes.

Quant aux résultats, ils doivent conduire les responsables, tous les responsables, tant nationaux que communautaires, à renoncer à leur démarche élitiste et à bannir, désormais, l'Europe des forceps et du catimini.

Nous devons à cet égard, nous tous, battre notre coulpe pour n'avoir pas su sensibiliser les citoyens aux enjeux réels, ni surmonter les gesticulations médiatiques et les péripéties judiciaires auxquelles, pour beaucoup, s'est réduite la campagne.

Je ne suis pas optimiste. Je ne fais jamais ici que répéter ce que nous avons tous dit après Maastricht. Or rien n'a changé. Il n'en reste pas moins qu'il nous incombe de réintroduire la légitimité des parlements nationaux dans les processus décisionnels de l'Union. Il n'en reste pas moins aussi qu'il faudra bien que le Parlement européen, devenu incontournable, puisse trouver aux yeux des citoyens de l'Union, une légitimité et une consistance à la mesure de ses pouvoirs qui ont été significativement renforcés.

L'erreur de base a sans doute été, d'abandonner, à la fin des années 70, un système qui faisait de l'Assemblée de Strasbourg l'émanation des légitimités démocratiques qu'incarnent les parlements nationaux. Force est aujourd'hui de constater qu'aux yeux de nos concitoyens, compte tenu de son mode d'élection, le Parlement européen reste une institution hermétique, onéreuse, voire inutile.

Par ailleurs, la diversité des modes de scrutin, peu satisfaisante en soi, aboutit à des mouvements erratiques susceptibles de déséquilibrer l'ensemble. La Grande-Bretagne, qui a maintenu son système majoritaire, a assumé 44 sièges de majorité, à une organisation politique. Comment peut-on regagner, avec le scrutin proportionnel en vigueur dans les autres Etats, une telle différence ?

M. Richard Cazenave. C'est une vraie question !

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. Cette fois-ci, ce fut en faveur du parti travailliste, ce pourrait être demain en faveur du parti conservateur. Imaginez qu'il y ait dans cette assemblée à la fois des représentants d'une région - l'Île-de-France, par exemple - élus au suffrage majoritaire, et d'autres, élus à la proportionnelle. Tous les résultats s'en trouveraient faussés.

J'ajouterai, à titre tout à fait personnel, qu'en France, l'extrême multiplicité des listes a quelque peu brouillé les cartes, coûté cher au contribuable et compliqué la tâche des fonctionnaires aussi bien des préfectures que des communes.

M. Adrien Zeller. Exact !

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. Je m'interroge, à cet égard, sur l'opportunité de prévoir, pour les élections européennes, un système de parrainage analogue à celui existant pour les présidentielles, afin d'éviter le brouillage des enjeux résultant du mécanisme actuel, que je n'hésiterai pas à qualifier de trop permissif. (*Applau-*

dissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre.)

Il appartiendra aussi à l'Assemblée de Strasbourg d'être plus sélective et plus responsable. Sans sous-estimer les problèmes traités, je ne pense pas que le calibrage des noix de cajou, la création d'un observatoire européen des OVNI, la condamnation solennelle de la sécheresse au Zimbabwe et des inondations au Bangladesh - je n'invente rien - lui aient beaucoup permis d'asseoir son image.

Mais je m'aperçois que je m'égare dans l'institutionnel. Il sera temps de nous mobiliser sur ce thème dès l'automne prochain, dans le cadre de la préparation de la conférence intergouvernementale de 1996.

La délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne a confié à son bureau une mission de réflexion qui devrait déboucher sur un premier rapport au cours de la prochaine session d'automne. La délégation du Sénat a entrepris la même démarche et nous sommes convenus que nos deux instances s'efforceraient de coordonner leur réflexion.

Je me félicite, monsieur le ministre, que vous ayez bien voulu, lors d'une récente audition, nous assurer que le Gouvernement se tient à la disposition de la délégation, tant pour l'informer que pour l'écouter, au cours des réflexions sur les réformes institutionnelles. Des promesses ont été faites au Parlement européen quant à son association à ces réflexions institutionnelles. Veillez - et nous vous le rappellerons - à ce que les parlementaires nationaux restent dans le circuit et qu'ils ne soient pas, comme ce fut le cas pour Maastricht, placés tardivement devant le fait accompli.

Après ces réflexions liminaires, elles aussi sans illusion - car je ne crois pas beaucoup, compte tenu des règles, qu'une réforme institutionnelle correcte puisse être prise en 1996, étant donné la diversité des positions adoptées par les Etats, grands et petits, et des mécanismes de ratification - je voudrais témoigner devant l'Assemblée du travail et des préoccupations de la délégation, dont les membres et le président se considèrent un peu comme les soutiers, car il en faut dans toute construction, de la construction européenne dans cette maison. La délégation s'efforce, en effet, par-delà les clivages politiques et idéologiques, de défendre, sur des dossiers concrets, les droits de notre assemblée et, au-delà, du moins le pense-t-elle, les intérêts du peuple français au sein de la construction européenne.

Rien de tel d'ailleurs, et vous le savez bien, monsieur le ministre, que le travail sur dossiers pour transcender les *a priori* et rechercher des positions réalistes.

Au sein de la délégation, ceux qui, par culture ou tradition, sont plus sensibles aux voix, je dirais même aux sirènes - de la supranationalité, découvrent, frottés à certaines propositions excessives de la Commission européenne, l'esprit critique. A l'inverse, les contempteurs les plus farouches du traité de Maastricht reconnaissent volontiers, dans certains cas, que les pouvoirs de la Commission viennent opportunément pallier l'aboulie du Conseil.

A cet égard, monsieur le ministre, je tiens à saluer la reprise en main de la Commission par le Conseil, qui est intervenue l'été dernier, à l'occasion de la négociation du cycle de l'Uruguay. Vous avez montré à cette occasion que l'Europe pouvait exister.

Sur ce point, je souhaiterais informer l'Assemblée d'une démarche entreprise par la délégation et de son résultat, qui me paraît positif.

La délégation avait demandé au Premier ministre que le Conseil d'Etat fût consulté sur la nature juridique des accords issus du cycle de l'Uruguay, afin de déterminer ce qui, pour la ratification de ces accords, relevait des compétences nationales et des compétences communautaires - sujet controversé à propos duquel la Commission a saisi la Cour de justice des Communautés européennes.

Dans sa réponse, en date du 9 juin, le Premier ministre a exprimé la position ferme de la France qui entend ratifier, en son nom propre, l'ensemble des accords issus du cycle de l'Uruguay. Ce débat devrait intervenir - je vous demande de nous le confirmer, monsieur le ministre - au cours de la session d'automne.

Quant à la Commission, je ne tirerai pas, comme on le fait trop souvent, sur le pianiste auquel on peut la comparer : elle doit jouer la partition que lui impose le Conseil et ses variations personnelles, souvent intempestives, ne font trop souvent que traduire l'incapacité du Conseil à définir des mandats clairs. Il revient aux gouvernements nationaux, encadrés et appuyés par leur parlement devant lequel ils sont responsables, de définir la ligne politique que doit suivre la Commission, laquelle doit renoncer à prétendre au rôle d'exécutif pour jouer enfin son rôle d'exécutant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En vous priant de m'excuser pour le caractère quelque peu impressionniste de mon exposé, je souhaiterais maintenant mettre l'accent sur quelques dossiers illustrant tout à la fois la diversité des interventions de la délégation et le fait que l'Union européenne est maintenant devenue un acteur privilégié de la vie quotidienne des Français.

Examinons le premier dossier, celui du budget communautaire. Dans le souci d'être le plus clair possible dans cette matière complexe par excellence, je vais essayer de répondre à quelques questions que tout un chacun peut se poser.

Que représente aujourd'hui le budget communautaire pour l'Europe et pour la France ? Environ 1,2 p. 100 du PNB communautaire, me répondra-t-on, c'est-à-dire fort peu de choses. En réalité pourtant, ces 1,2 p. 100 d'apparence modeste atteindront 73 milliards d'écus en 1995 et 85 milliards d'écus en 1999, soit environ 560 milliards de francs, l'équivalent de la moitié du budget de la France.

Quelles tendances ont caractérisé, au cours de ces dernières années, l'évolution du budget communautaire ? La part de la politique agricole n'a cessé de décroître et elle est désormais inférieure à la moitié du total. Parallèlement, les fonds structurels connaissent une forte montée en puissance ; puisqu'ils représenteront plus du tiers des dépenses communautaires en 1999. Les 20 p. 100 restant se répartissent presque également entre un émiettement - je dirais même un saupoudrage - de politiques internes, de multiples aides extérieures et des dépenses administratives des institutions. Voilà comment je résume les bonnes œuvres de la Communauté !

Quelles sont les incidences du budget communautaire sur notre pays ? La France contribue à hauteur de 19 p. 100, soit près de 91 milliards de francs ; en même temps, elle reçoit environ 15 p. 100 du montant total des dépenses communautaires, ce taux variant de 22 p. 100 pour les dépenses agricoles à 5,8 p. 100 pour les actions du FEDER. Le solde de ces flux financiers n'en met pas moins en lumière une évolution structurellement défavorable à notre pays : notre contribution nette se situe désormais entre 10 et 20 milliards de francs chaque année, alors que le solde était équilibré, voire positif, au début des années 1980.

Ce déséquilibre, qui affecte au moins autant l'Allemagne, devrait encore s'accroître d'ici à 1999. Je m'inquiète vivement des réactions qu'une telle situation ne manquera pas de provoquer. Le cadre pluriannuel du financement du budget communautaire ne viendra à échéance, en principe, qu'en 1999, mais il convient, dès maintenant, d'engager une réflexion sur les ressources de l'Union européenne et leur répartition entre les Etats membres.

L'élargissement apportera-t-il un bénéfice financier à l'Union européenne? Les quatre candidats seraient, d'après les résultats des négociations d'adhésion, contributeurs nets pour un montant global de 600 millions d'écus dès 1995, le solde devant progresser jusqu'à 1,6 milliard d'écus en 1999. La Suède et l'Autriche assureraient l'essentiel de cette contribution, suivies par la Norvège, à la différence de la Finlande qui serait bénéficiaire nette sur toute la période 1995-1999. Les incidences financières seront donc positives, mais ne joueront qu'un rôle marginal.

Touchant au socle originel des compétences des Parlements nationaux, le budget communautaire n'a jamais été traité dans cette assemblée comme il devrait l'être. La délégation n'a pourtant jamais ménagé ses efforts d'information et de mobilisation. Je voudrais bien, monsieur le ministre, que le Gouvernement accepte d'anticiper l'application d'une proposition de révision de l'ordonnance portant loi organique du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances, présentée sous la précédente législature par M. Edmond Alphandéry. L'adoption de ce texte permettrait d'améliorer l'information du Parlement sur le budget communautaire et d'ancrer dans un texte la pratique qui individualise, dans un article spécifique du projet de loi de finances, le versement de la contribution française au budget communautaire.

Il conviendrait, monsieur le ministre, que cette révision soit menée à bien dans les meilleurs délais; en effet, inscrite dans un premier temps à l'ordre du jour de notre assemblée au printemps de 1993, après son examen en seconde lecture par la commission des lois, cette proposition en a été retirée inopinément par le Gouvernement qui ne nous en a plus jamais reparlé, alors que les deux assemblées étaient sur le point d'élaborer un texte commun. Il serait temps que vous déposiez à nouveau ce texte.

Le deuxième dossier que je souhaite évoquer dans la perspective de donner un contenu concret à ce débat est celui de l'Europe du transport aérien.

Le malentendu entre la France et l'Union européenne dans le domaine du transport aérien tient avant tout à une différence d'approche. La France tend à voir le monde tel qu'il devrait être, alors que l'Europe le verrait plutôt tel qu'il est.

Il est très légitime de plaider pour une concurrence équitable et équilibrée, tout en dénonçant fortement les excès de la déréglementation américaine. L'intérêt de cette démarche est cependant essentiellement d'ordre académique. Les Américains ne sont guère disposés à revenir en arrière et restent convaincus du bien-fondé de la déréglementation. La concurrence tendrait même à reprendre une nouvelle vigueur, sous la pression de compagnies comme Southwest. Nos partenaires européens n'ont aucunement l'intention de revenir, dans leur grande majorité, sur le troisième paquet de libéralisation, ni même sur son calendrier d'application. Ils y seront d'autant moins disposés que beaucoup de compagnies, de British Airways à Lufthansa, ont engagé des plans de restruc-

turation, en général plus sévères que ceux d'Air France. Le redressement de Lufthansa est d'ailleurs engagé puisque sa privatisation est décidée.

Le troisième paquet de libéralisation sera appliqué, n'en doutons pas, et nous entretiendrions de dangereuses illusions en laissant croire aux personnels concernés qu'il n'en ira pas ainsi.

Au risque d'exprimer - en mon nom personnel - une opinion iconoclaste, j'oserais même dire que l'application de ces textes par la Commission européenne est, dans l'ensemble, satisfaisante. L'Europe de la concurrence, celle de l'Acte unique, de Maastricht et du troisième paquet de libéralisation a été voulue par les Etats membres, dont la France à l'époque. On peut le déplorer, mais il faut maintenant l'assumer.

M. Adrien Zeller. C'est courageux!

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. J'ajouterai qu'il ne me paraîtrait guère de bonne politique de critiquer trop durement la Commission tout en la sollicitant, en la priant, par exemple, de nous donner satisfaction quant à la recapitalisation d'Air France. Dans une communication en date du 3 juin, la Commission a déclaré douter sérieusement qu'elle puisse autoriser cette aide et a rappelé qu'elle avait engagé une procédure contre la France à l'égard de la souscription, par une filiale de la Caisse des dépôts, à deux émissions d'obligations d'une valeur totale de 1,5 milliard de francs français, la Commission estimant notamment qu'un investisseur privé n'aurait pas agi ainsi.

Concentrons plutôt notre énergie sur l'exigence de réciprocité de la part des autres, qu'il s'agisse de l'accès à Heathrow et aux aéroports anglais ou des rapports avec les Américains. Soutenons aussi l'action de compagnies françaises comme Air Liberté ou AOM, pour obtenir un accès équitable à Heathrow. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Interrogeons-nous également sur la cohérence interne de notre propre action! Alors que les TGV sont et deviendront manifestement les principaux concurrents d'Air Inter, est-il rationnel d'envisager leur multiplication, alors même qu'ils ne dégageront, au mieux, qu'une rentabilité très faible et que l'on sait, sur la base de ce qui s'est passé avec Lyon et Bordeaux, que l'on va ainsi dégrader la situation d'Air Inter au moment même où cette compagnie doit faire face aux défis que l'on sait? Devra-t-on subventionner à la fois la SNCF et Air Inter?

J'aurais souhaité évoquer bien d'autres dossiers illustrant les problèmes d'actualité dont s'est occupée la délégation durant notre session. Je me bornerai à évoquer, brièvement, trois d'entre eux pour interroger le Gouvernement.

D'abord, monsieur le ministre, le droit de vote et d'éligibilité des résidents communautaires aux élections municipales. La délégation, sur rapport de M. André Fanton, a mis en évidence les difficultés considérables que soulèverait l'application, dans notre pays, de la proposition de directive telle qu'élaborée par la Commission et notamment son inapplicabilité à Paris où, je le rappelle, le Conseil de Paris est à la fois conseil municipal et conseil général.

Le Gouvernement accordera-t-il plus d'attention à l'opinion de la représentation nationale qu'il ne l'a fait à l'occasion de la directive sur le droit de vote aux élections européennes? Sachez bien qu'éventuellement, nous ne

nous priverions pas du droit de saisir le Conseil constitutionnel si, par malheur, la transposition dans la loi interne transgressait notre Constitution.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Robert Pandraud, *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.* Ensuite, le projet de règlement sur les consortiums maritimes.

La délégation, sur rapport de M. Charles Josselin, a évoqué les problèmes posés par ce texte pour les professionnels français. Nous avons regretté que l'Assemblée ne puisse être saisie, au titre de l'article 88-4 de la Constitution, de ce type de textes, qui relèvent des pouvoirs propres de la Commission.

Le Gouvernement va-t-il persister dans sa lecture notariale de l'article 88-4 ? Ce n'est pas, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, celle que vous faisiez lorsque vous prêtiez votre talent, qui est immense, à la rédaction de cette disposition constitutionnelle novatrice.

M. Pierre Mazeaud. Ah oui ! Et combien !

M. Robert Pandraud, *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.* Ne déclarez-vous pas d'ailleurs quelque temps plus tard, le 29 avril 1993, devant notre commission des affaires étrangères, que la fixation annuelle des prix agricoles communautaires faisait partie des textes sur lesquels l'Assemblée nationale devrait concentrer son activité au titre de l'article 88-4 ? Or la proposition concernant les prix pour la campagne 1994-1995 ne nous a pas été transmise à ce titre.

En tout état de cause, et j'en reviens à l'institutionnel, il convient que les efforts entrepris par le Gouvernement pour accélérer la transmission des documents soient poursuivis.

A cet égard, est-il nécessaire que le Conseil d'Etat, qui a déjà élaboré une jurisprudence portant sur plusieurs centaines de textes, soit systématiquement saisi ? L'avis du Conseil ne pourrait-il pas être sollicité seulement sur les textes dont la jurisprudence antérieure ne permet pas d'établir clairement qu'ils relèvent du domaine législatif ?

M. Pierre Mazeaud. Eh oui ! Nous l'attendons !

M. Robert Pandraud, *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.* Ces retards sont particulièrement préjudiciables au bon fonctionnement de la procédure. Un exemple : la proposition de directive concernant la constitution d'un comité de groupe européen - un genre de comité d'entreprise pour les groupes - en date du 13 avril 1994 n'a été transmise à l'Assemblée que le 9 juin ! La délégation a fait ce qu'elle a pu : dès le lendemain de cette transmission, elle a prévu d'auditionner M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, ce qu'elle fera le 28 juin. Or j'apprends, mais je pense que l'information est fautive et que vous allez la démentir, que ce texte, auquel les organisations syndicales, patronales et ouvrières attachent une grande importance, pourrait faire l'objet d'une position commune le 22 juin au sein du Conseil.

Il y a quelques mois, monsieur le ministre, vous aviez comparé le calendrier des nouvelles adhésions à un cheval emballé. Ne laissez pas s'accréditer l'idée que la Communauté est une machine folle que rien ne peut arrêter. Je vous demande donc instamment que le Gouvernement fasse valoir au sein du Conseil qu'il convient de laisser à notre Parlement le temps de délibérer sur ce texte important.

En outre, face à certains textes, on peut se demander ce qui a conduit à considérer qu'ils relevaient du domaine législatif. La publication des avis du Conseil d'Etat permettrait de lever ces interrogations.

M. Pierre Mazeaud. C'est une nécessité !

M. Robert Pandraud, *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.* Pour conclure, je souhaiterais que vous puissiez nous donner des précisions sur la préparation de la présidence française de l'Union européenne au premier semestre de 1995 et, en particulier, sur les conditions dans lesquelles notre Parlement sera associé à cette présidence.

Cette association pourrait se concrétiser, dès l'automne, par un débat d'orientation en séance publique sur les priorités de la présidence française.

La délégation souhaite également que le Gouvernement étudie la possibilité d'associer, pendant la présidence française, des parlementaires aux travaux du Conseil de l'Union européenne, à l'image de la pratique traditionnelle suivie pour la composition de la représentation française à l'Assemblée générale des Nations unies.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Robert Pandraud, *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.* A cet égard, l'initiative de M. Longuet, qui a bien voulu associer M. Hoguet, rapporteur de la délégation sur les négociations du cycle d'Uruguay, à la conférence de Marrakech, constitue un exemple qui ne doit pas rester isolé.

Par ailleurs, la délégation pour l'Union européenne s'efforcera, au cours de ce semestre, de développer la pratique des auditions de ministres, en fonction du calendrier du Conseil. Je souhaite, à cet égard, que la présidence française soit l'occasion d'améliorer l'information des délégations et, partant, de la représentation nationale, sur les travaux du Conseil.

Il me paraît excellent que le Premier ministre explique à toutes les têtes de listes qui auront des représentants à Strasbourg la politique européenne du Gouvernement. Il me paraît encore meilleur qu'à chaque réunion de la « Maison France », soient conviés les présidents des deux délégations, à l'Assemblée nationale et au Sénat, ainsi que le président du Comité des régions, notre collègue Jacques Blanc.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Robert Pandraud, *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.* Ne sous-estimez pas la représentation nationale, la seule qui compte, c'est-à-dire la représentation parlementaire. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Sachant la disponibilité dont vous avez fait preuve à l'égard de la délégation depuis maintenant quatorze mois, disponibilité que je tiens à saluer publiquement, je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous saurez nous apporter les éclaircissements et les réponses que nous attendons. Vous êtes, parmi les ministres, l'un de ceux qui oublient le moins qu'ils ont été parlementaires. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

M. le président. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, vous m'avez fait savoir que vous vouliez prendre la parole maintenant. Puis-je vous faire observer auparavant que la conférence des présidents se réunit à dix-neuf heures trente et que plusieurs des membres de l'Assemblée ici présents y sont conviés ?

La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président de la délégation pour l'Union européenne, je tiens à vous dire d'abord combien votre dernière phrase m'a touché. Et je comprends que M. le président amende ce complaisant en m'invitant à me souvenir que j'ai été aussi un parlementaire assidu, mais, certes, que tous ceux qui prennent la parole ici doivent respecter la discipline dont il est seul maître. Je tiendrai donc les délais.

Je tiens tout d'abord à féliciter l'Assemblée pour la qualité de ce débat. La France sort d'une période électorale consacrée tout entière à l'avenir de la construction européenne et à la politique européenne actuelle. Ce débat s'est fait essentiellement à la télévision avec les règles et, hélas ! les lacunes et les frustrations qu'engendre trop souvent et qu'a engendrées cette fois en particulier le débat télévisé. L'Assemblée nationale nous donne l'occasion d'approfondir, de préciser, de poser des jalons et peut-être de tracer de nouvelles pistes. La qualité de ce débat y contribuera certainement.

Je vais m'efforcer, dans les délais qui me sont impartis, de donner des éléments de réponse à chacun des orateurs.

M. le président de la commission des affaires étrangères a rappelé, avec raison, que la construction européenne a correspondu depuis l'origine à une vision française. C'est une idée française et, si elle était brevetable, le brevet serait très largement français.

De la même manière, je crois qu'il a eu raison de nous inviter à sortir de certains débats stériles, en particulier celui qui est engendré par l'emploi de mots tels que « fédéral » ou « fédéralisme ».

C'est un débat stérile parce que le système fédéral tel qu'il est pratiqué aujourd'hui par certains Etats - les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne - n'est pas comparable avec ce que nous sommes en train de faire. Le Massachusetts ou même la Rhénanie-Westphalie ne sont pas des nations au sens où la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne sont des nations, et l'union que nous essayons de former entre nous sera donc, par nature, très différente de ce que sont ces ensembles politiques.

Je suis d'ailleurs de ceux qui regrettent que l'on ait changé le nom de notre édifice à l'occasion du traité de Maastricht.

M. Pierre Mazeaud et M. Richard Cazenave. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je trouve que le mot « Communauté » était le bon mot.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Bien sûr !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Si, j'ai quelque pouvoir en 1996, dans l'institution où je serai, je proposerai un amendement pour que l'Union redevienne « Communauté ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Vous serez suivi !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. M. le président de la commission des affaires étrangères me permettra, puisque nous parlons d'amendement, d'amender sur deux points les analyses qu'il a faites et que, pour le reste, je partage naturellement très largement.

Je pense, pour ma part, que le débat qui est devant nous sur la poursuite et l'achèvement de la construction européenne - car il faudra bien un jour la déclarer ache-

vée, au moins pour une génération - porte moins sur les compétences que sur le système de décision et sur les institutions.

M. Pierre Mazeaud. Exacrement !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Les compétences, en réalité, sont maintenant assez bien définies par les traités. Il restera à préciser ce que nous entendons par politique étrangère et de sécurité commune, avec sa dimension de défense, monsieur le président de la commission de la défense, et par le troisième pilier : affaires intérieures et justice. Mais, pour le reste, je crois que les choses sont maintenant assez claires.

En revanche, il nous faudra clarifier le système institutionnel. Il nous faudra clarifier le rôle du Parlement. Il nous faudra aussi clarifier en France - c'est une leçon que je retiens des élections qui viennent d'avoir lieu - le système électoral pour les élections européennes. (*Applaudissements sur de très nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Le système actuel était bon en 1979, à l'époque où le Parlement européen avait un pouvoir d'avis. Or il participe maintenant au pouvoir de décision. Il faut dès lors que ceux qui votent, ceux, d'ailleurs, qui vont appliquer et donc, d'une certaine manière, subir les décisions auxquelles il participe, connaissent ceux qui décident et puissent les féliciter en les réalisant ou les sanctionner, ce que ne permet pas le système actuel.

De la même manière, il faudra définir ce que, dans d'autres systèmes politiques, on appelle un exécutif et ce que, reprenant l'expression du président Pandraud, j'appellerai un exécutant, qui fait défaut aujourd'hui. Il faut donner à l'Europe un visage et faire en sorte que cet exécutant ait une forme de responsabilité devant les Etats.

M. Adrien Zeller. Absolument !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Il faudra également créer un pouvoir juridictionnel qui puisse notamment vérifier le bon usage des compétences des diverses institutions...

Mme Nicole Catala. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... afin notamment qu'il n'y ait pas d'empiètement entre les compétences qui restent celles des Etats et les compétences de l'Union ou de la Communauté européenne.

M. François Vannson. C'est fondamental.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Enfin, il faudra aussi préciser le rôle des parlements nationaux.

M. Pierre Mazeaud. Oh oui !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. C'est pourquoi j'ai le sentiment qu'en 1996, c'est d'abord sur les aspects institutionnels que nous devons nous pencher.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Mon deuxième amendement concernera l'élargissement.

L'idée selon laquelle il aurait fallu approfondir, ou plutôt améliorer l'Union européenne avant de procéder à tout élargissement est très largement répandue sur l'ensemble de ces bancs.

Je crois néanmoins, comme l'a dit tout à l'heure M. Alain Juppé, que, de la manière dont le problème était posé, il n'était pas possible à la France de s'opposer à l'entrée de l'Autriche, de la Suède, de la Finlande et de la Norvège à partir du moment où nous obtenions les

conditions que nous avons fixées. Dans cette négociation, c'est la France qui a insisté tout particulièrement à la fois pour que les conditions soient définies et pour qu'elles soient appliquées. A l'issue de cette négociation, il n'est accordé à aucun des pays candidats de dérogation permanente. Nous avons naturellement admis dans certains domaines une période de transition - pas pour l'agriculture, d'ailleurs : dès le premier jour, c'est-à-dire en principe dès le 1^{er} janvier 1995, ces pays appliqueront l'intégralité de la politique agricole commune, y compris les prix, ce qui les conduira dans certains cas à réduire de moitié leurs prix garantis.

Il n'y aura pas, je le répète, de dérogations permanentes. Si les quatre élèves nous rejoignent, ils seront d'emblée de bons élèves, et meilleurs que certains des membres actuels de l'Union européenne.

M. Adrien Zeller. Hélas !

M. Pierre Mazeaud. Et les dérogations des anciens élèves ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Il n'y aura pas pour ces pays de « chèque » à la britannique, d'exemptions au titre de l'Europe sociale ou au titre de l'Europe monétaire. J'aurai l'occasion d'y revenir.

M. Pierre Mazeaud. Certains disent qu'il faut renégocier Maastricht !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. L'entrée de ces pays entraîne d'abord un enrichissement politique, culturel, économique de la Communauté. Pour la France, cela représente des débouchés nouveaux. C'est aussi un apport nouveau au budget européen. Cela nous apporte aussi des alliés dans certaines des grandes causes que défend la France dans l'Union. Je pense aux négociations commerciales multilatérales futures où, contrairement à ce que pourraient croire ceux qui les connaissent mal, ces pays ont adopté sur les problèmes agricoles par exemple, une position très proche de la nôtre.

M. Adrien Zeller. Tout à fait !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je pense aussi - et cela pourra paraître paradoxal puisque trois sur quatre de ces pays avaient un statut de neutralité - à la sécurité du continent européen : ces pays ont pris d'ores et déjà, ou se sont engagés à prendre, des positions qui correspondent à ce qu'est notre vision de l'Europe.

Quant au fait que nous aurions accepté que ces pays nouvellement adhérents bénéficient de droits de vote qui, additionnés leur donneront un poids supérieur à celui de la France, je tiens tout de même à rappeler que nous n'avons fait qu'appliquer les règles qui étaient celles de la Communauté européenne dès 1957. De telles pondérations ont été appliquées lors de tous les élargissements précédents : à la Grande-Bretagne, à l'Irlande, au Danemark, à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal.

Certes, on peut réfléchir à l'idée d'une pondération qui tienne davantage compte du poids démographique des Etats.

M. Richard Cazenave. On l'a fait pour les Allemands au Parlement européen après la réunification !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. C'est là où je veux en venir ! Mais si on le fait au Conseil des ministres, ce que personne aujourd'hui ne demande, l'Allemagne aura quatorze voix quand la France en aura dix. Est-ce cela que nous proposons ?

Il y a un vrai problème de pondération. Il devra être traité, et cela montre d'ailleurs bien l'importance du problème institutionnel en 1996, en tenant compte de toutes les institutions européennes, du Conseil et du Parlement européen.

En tout cas, je partage naturellement le sentiment exprimé par le président Giscard d'Estaing selon lequel 1996 sera un grand rendez-vous et qu'il faudra un nouvel acte fondateur.

M. Giscard d'Estaing a rendu hommage aux pères fondateurs de la construction européenne. Après les pères, il faudra qu'il y ait des fils, et je suis persuadé que la France, comme toujours aux grands rendez-vous de son histoire, saura faire naître les hommes et les femmes qui incarneront ce nouvel espoir.

M. de Lipkowski a eu tout à fait raison de nous inviter, dans ce débat très difficile, à la tolérance. Effectivement, on n'achèvera pas l'Europe en ne s'appuyant que sur 51 p. 100 des Français.

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. *A fortiori*, on ne la fera pas en s'appuyant sur 49 p. 100 des Français et, s'il faut rejeter tout manichéisme - opposant les bons, ceux qui ont accepté le traité, aux mauvais, ceux qui l'ont rejeté -, il faut appliquer ce principe dans les deux sens.

En revanche, il faut avoir le courage de ne pas gommer les différences d'appréciation lorsqu'elles existent, d'autant que, s'agissant d'un très grand sujet comme celui-là, il y a des divergences d'opinion dans toutes les formations politiques.

Et aucun d'entre nous ne peut dire qu'il a une vision sûre, définitive, affirmée de l'architecture finale de l'Europe. (« Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. »)

M. de Lipkowski a posé le problème de la présidence de la Communauté - ou de l'Union. Il a eu raison. Il a posé également le problème de la Commission européenne, de sa composition, de sa responsabilité. Là, je poserai une question iconoclaste : si l'on souhaite que la Commission ait une influence moins grande - je ne dis pas que je prends ce souhait à mon compte, je réfléchis tout haut devant vous - le meilleur moyen est-il de réduire le nombre de ces membres ou, au contraire de l'accroître ? (*Sourires.*)

M. Adrien Zeller. C'est une bonne question.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je soumets la question à votre réflexion.

Je crois pour ma part que, pour la Commission, le problème clé, est moins celui du nombre de ses membres que celui de sa responsabilité politique...

M. Yves Van Haecke. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ...c'est-à-dire de son absence actuelle de véritable responsabilité.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. Absolument !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Il y a une responsabilité qui n'est que théorique, qui est prévue dans les textes dans des conditions telles qu'elle n'a jamais joué et qu'elle ne pourra jamais, je le crains, jouer devant le Parlement européen. Ce qu'il faudra, je crois, proposer en 1996, c'est une responsabilité devant le Conseil des ministres.

M. Arsène Lux. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, c'est un problème important que vous soulevez. Est-ce qu'en augmentant le nombre des commissaires, on les rend plus « impotents » ? C'est, en clair, ce que vous voulez dire ! Sans doute est-ce une façon de diminuer les pouvoirs de la Commission. Mais c'est, en réalité, diluer les responsabilités. Avec un grand nombre de commissaires, plus personne ne sera responsable et les compétences seront divisées en tranches. Si vous voulez vraiment que la Commission soit responsable, il importe de savoir qui fait quoi, de diminuer le nombre de commissaires et de lutter contre la bureaucratie.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je crois, monsieur de Lipkowski, que nous nous sommes compris. En tout état de cause, le nombre des commissaires n'est qu'un aspect de la question ; le plus important est leur responsabilité.

M. Jean-Pierre Soisson s'est livré à une analyse de l'Europe monétaire. Je n'y reviendrai pas. Je ne me lancerai pas non plus, compte tenu de l'heure, dans une polémique avec lui. Je me bornerai à répondre aux deux questions précises qu'il a posées.

L'Organisation commune du marché de la banane...

M. Adrien Zeller. Sujet très important !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... est un sujet dont nous parlons depuis environ un an à chaque Conseil des ministres. C'est un problème très important pour nos départements d'outre-mer,...

M. Adrien Zeller. Tout à fait !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... ainsi que pour les pays africains liés par des relations traditionnelles à la France. Notre organisation commune de marché, adoptée par un règlement de 1993 - lequel est, curieusement, contesté devant la Cour de justice par nos amis Allemands - a été intégrée dans l'accord du GATT signé à Marrakech. L'instance est en cours devant la Cour de justice des Communautés. L'avocat général a publié ses conclusions. Elles sont favorables à nos thèses, et nous avons donc bon espoir de voir ce problème réglé dans les délais les plus brefs. En tout cas, mesdames, messieurs les députés, soyez assuré de la détermination du Gouvernement d'y parvenir.

En ce qui concerne sa seconde question, relative aux services publics et à la manière dont la conception française des services publics est introduite dans la vie de la Communauté, je lui confirme ce que je lui ai dit à l'occasion de questions d'actualité : la France souhaite appliquer les dispositions du traité, notamment l'article 222 et l'article 90, alinéa 2, qui reconnaît la possibilité pour chacun des Etats de mettre en œuvre, comme ils l'entendent des missions de service public, missions d'intérêt économique général. Deux arrêts récents, l'arrêt Corbeau, à propos du monopole de La Poste, et l'arrêt Almelo, à propos de la peréquation tarifaire en matière d'importation d'électricité et de la possibilité d'avoir un monopole d'importation, ont confirmé la vision française du service public.

J'ajoute que, le 16 juin 1993, à propos de la libéralisation de la téléphonie vocale, le Conseil des ministres a explicitement reconnu que l'aménagement du territoire pouvait être un objectif politique pris en compte dans l'organisation de notre système téléphonique.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Mme Ségolène Royal s'est livrée à une analyse intéressante. Il est dommage qu'elle ne soit pas là pour écouter la réponse.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. Vous la lui ferez par écrit !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je la ferai effectivement par écrit, sauf sur un point : le rapport entre la droite et la gauche au sein du Parlement européen. Son analyse est juste.

Me tournant vers notre majorité, je dirai que, sur ce point, Mme Royal a raison : arithmétiquement, le Parlement de Strasbourg qui a été élu dimanche dernier comprend des forces du centre et de droite supérieures aux forces de gauche. Ainsi que l'a dit le président Giscard d'Estaing, selon la manière dont les uns et les autres s'organiseront, c'est l'Europe socialiste ou l'Europe libérale, telle que nous la pratiquons, qui prévaudra pendant cinq ans à Strasbourg.

M. Pierre Mazeaud. C'est incroyable qu'on en arrive là !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Pour le reste, je rappellerai à M. Ségolène Royal, qui a beaucoup parlé de social et de chômage, que le coup le plus dur porté à l'Europe sociale l'a été par ceux qui ont accepté, à Maastricht, que la Grande-Bretagne n'y participe pas.

M. Jean de Lipkowski. C'est vrai !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Jusqu'en 1993, il n'y avait pas de plan d'action de l'Europe contre le chômage. La seule politique ressemblant à cela portait le titre compliqué d'« initiative européenne de croissance », et avait une affection budgétaire limitée à 5 milliards d'écus.

Aujourd'hui, nous avons décidé de mettre en place un plan des grands réseaux européens, de 120 milliards d'écus - soit plus de 800 milliards de francs - dont les premiers chantiers commenceront dès la fin de l'année 1994.

M. Mercieca a regretté que ces projets de grands réseaux aient été élaborés par la Commission européenne et par des fonctionnaires dans le secret. Il n'en est rien ! Trois Conseils européens successifs en auront parlé et les délibérations de ces Conseils auront été précédées de trois débats devant l'Assemblée nationale.

Il a regretté que l'Europe soit en déficit commercial et en a profité pour reprendre les slogans de l'Europe passoire. Il n'en est rien ! Ou, plus exactement, l'Europe est en déficit commercial, mais la France, elle, a connu en 1993, en partie grâce à l'Europe, un excédent commercial historique. Notre pays est désormais globalement en excédent avec ses partenaires européens et avec la plus grande partie des pays du tiers monde. Ses seuls déficits importants sont, sur le continent, avec la Norvège et, outre-mer, avec les Etats-Unis et le Japon. Notre déficit a d'ailleurs diminué vis-à-vis de ces deux derniers pays. C'est donc que nous faisons un bon usage du marché intérieur européen et de notre capacité de négocier au

niveau européen avec nos autres partenaires, dans le cadre du GATT aujourd'hui, de l'OMC demain. La France doit savoir qu'elle est compétitive.

M. Boyon, président de la commission de la défense a posé plusieurs questions précises. J'essaierai de lui répondre de façon à la fois précise et brève.

La politique étrangère et de sécurité commune se met en place depuis novembre. Nous avons défini quatre domaines prioritaires :

D'abord, la Bosnie ; le plan de paix européen pour la Bosnie est né dès le début de la politique étrangère et de sécurité commune, le 22 novembre 1993, quelques semaines après l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, le 1^{er} novembre 1993 ;

Ensuite, la Conférence sur la stabilité, sur laquelle je vais revenir ;

Le soutien apporté au processus de paix au Proche-Orient : nous avons rencontré hier M. Shimon Pérès pour préciser le dispositif, après avoir rencontré quelque temps auparavant Yasser Arafat ;

Enfin le soutien à l'installation d'un régime démocratique en Afrique du Sud.

En ce qui concerne le rôle de l'UEO, M. Boyon a bien compris que notre volonté était de parvenir dans un délai rapide à l'intégration de l'UEO dans l'Union européenne et que nous négocions avec nos partenaires de l'Alliance atlantique, en particulier avec les Etats-Unis, un nouveau partage des rôles entre l'Alliance atlantique et l'UEO. Cela avance de manière très positive.

Pour donner un contenu concret au rôle de l'UEO, nous avons pris plusieurs initiatives.

D'abord, la création d'une capacité opérationnelle à l'UEO, dont l'embryon sera l'Eurocorps, mais qui comportera d'autres éléments. Nous avons engagé, comme il le sait d'ailleurs, une réflexion et une coopération entre l'Italie, l'Espagne et la France pour la création d'une force d'action rapide méditerranéenne.

Nous mettons également en place une capacité et un système satellitaire commun, à partir de la base espagnole de Torrejon.

Enfin, nous renforçons la cellule de planification, qui travaille déjà activement à l'élaboration de plans communs en cas de menace générique ou générale, ainsi que sur les modalités d'une évacuation de ressortissants des Etats membres de l'UEO si des menaces surgissent qui mettent en péril leur vie ou leurs biens. Et ici, nous pensons tous à ce qui se passe à Mostar.

Par ailleurs, la cellule de planification a commencé à travailler en accompagnant la mise en place d'une administration civile de l'Union européenne dans la ville de Mostar.

M. Boyon a bien défini le type de relations que nous voulons nouer avec la Russie. Celle-ci doit être un partenaire privilégié, et nous devons l'associer à toutes les institutions où sa présence paraît légitime compte tenu de son importance, de sa puissance et de sa nature en partie européenne, à travers le Conseil de l'Europe et le groupe des pays industrialisés.

Nous souhaitons, notamment dans le cadre du partenariat de l'OTAN ou dans le cadre des relations de partenariat entre l'Union européenne et certains pays tiers, pouvoir faire bénéficier la Russie d'un régime privilégié. La semaine prochaine, nous devrions être en mesure de signer, à Corfou, l'accord de partenariat entre l'Union européenne et la Russie.

M. Juppé ayant abondamment parlé de la conférence sur la stabilité, je n'y reviendrai pas.

Je trouve, enfin, très intéressante la notion que vous avez proposée, monsieur Boyon, de préférence européenne en matière d'armement. J'indique que nous nous sommes mis d'accord, lors du dernier sommet franco-allemand, pour mettre en place, en 1995, une structure franco-allemande sur les armements, qui sera une préfiguration de l'Agence européenne des armements prévue dans le traité d'Union européenne et dont il a été question aussi dans le Livre blanc français sur la défense. Je trouve également heureuse votre proposition de livre blanc européen sur la défense. Voilà, en effet, un sujet qui pourrait être soumis à la réflexion de l'Union de l'Europe occidentale !

Enfin - et je surveille l'heure, monsieur le président (*Sourires*) - je tiens à remercier M. le président Pandraud pour ses propos. Nous avons tout à fait la volonté d'associer le Parlement aux réflexions institutionnelles pour 1996. Il est d'ailleurs paradoxal d'entendre certains - ce n'est au demeurant pas le cas du président Pandraud - prétendre que la France n'a pas de position et que le Gouvernement n'a pas d'idée précise, et, parallèlement, demander à être associés à ces réflexions pour 1996.

La vérité est que 1996 sera un rendez-vous très important, où il faudra probablement réinventer et refonder l'Europe. Le peuple français sera alors amené à se prononcer. Car ce que le peuple a fait par un référendum, seul le peuple pourra le changer ou le défaire par un autre référendum. Naturellement, il est très souhaitable que le Parlement, en particulier la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, soit associé aux réflexions préliminaires.

Le Gouvernement a, je le confirme, décidé de saisir le Parlement sur les accords de Marrakech, au titre de l'article 88-4 de la Constitution. L'Assemblée aura donc deux occasions d'examiner et de voter les conclusions de l'accord de Marrakech : l'une au titre de l'article 88-4 de la Constitution, l'autre au titre de la ratification pour la partie de ces accords qui est de compétence nationale.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la délégation pour l'Union européenne, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. D'après la lettre du Premier ministre à laquelle je faisais allusion, il semble bien que l'intégralité des accords doive être soumise à ratification et échapperait donc à l'article 88-4 pour faire l'objet d'un débat unique. Personnellement, je n'ai pas de préférence en la matière.

Je croyais, pour ma part, que c'était un acte mixte, dont une partie devait être soumise à l'article 88-4 parce que communautaire et l'autre partie soumise aux règles relatives aux traités internationaux. L'interprétation qu'il a donnée me paraît être tout à fait nette en ce sens qu'il prévoit de nous soumettre l'ensemble pour une seule ratification. Mais, après tout, qu'importe la casserole, pourvu qu'il y ait quelque chose dedans ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je prends note de votre position, monsieur Pandraud.

De la même manière, l'Assemblée sera saisie du projet de budget européen pour 1995 ainsi que de la réforme du système de ressources propres, qui n'a pas encore

donné lieu à décision - nous sommes en retard devant le Conseil des ministres - mais qui est un acte international qui exigera la ratification de votre assemblée.

Je salue le courage des propos tenus par le président Pandraud en ce qui concerne les transports aériens. Au fond, il a fait sien, comme je le fais mien, l'adage anglais - je crois qu'on peut prendre une référence anglaise en la matière : « Ne pleurons pas sur le lait renversé ! » (*Sourires.*) Au point où en est le dossier, il faut se concentrer, comme il le dit, sur deux objectifs : d'abord, obtenir un accord communautaire pour la recapitalisation d'Air France et la remise à niveau de notre grande compagnie nationale avant de la privatiser pour la sauver et lui y redonner une compétitivité ; ensuite, obtenir de nos partenaires britanniques la réciprocité dans l'accès à leurs aéroports, à commencer par l'aéroport d'Heathrow, ce qui n'est pas encore acquis à l'heure où nous parlons.

Naturellement, nous accorderons la plus grande attention aux recommandations de votre assemblée sur le projet de directive relative à l'exercice du droit de vote des ressortissants européens aux élections municipales.

En ce qui concerne le projet de règlement sur les consortiums maritimes, vous m'avez raquiné, cher président ! Il s'agit d'un règlement de la Commission. Le Conseil n'en est pas saisi. Or l'esprit de l'article 88-4 - non seulement la lettre, que j'essaie, pour ma part, de ne pas interpréter d'une manière trop notariale, mais l'esprit même de cet article - c'est de donner à l'Assemblée nationale et au Sénat un moyen de mieux contrôler et d'orienter l'action du Gouvernement lorsqu'il négocie à Bruxelles.

S'agissant d'une responsabilité de la Commission européenne, ce sont des textes que le Gouvernement ne voit pas. Cela ne me paraît donc pas relever de l'article 88-4, ni dans sa lettre, ni dans son esprit.

En revanche, pour d'autres sujets, je considère - et le président Pandraud le sait - que le Gouvernement devra ne pas s'en tenir à l'avis strictement juridique, ce qui est son rôle, du Conseil d'Etat. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Enfin je prends note de la proposition qu'il a faite d'associer davantage l'Assemblée nationale à la préparation et, ensuite, au déroulement de la présidence française, en particulier avec l'organisation d'un grand débat à l'automne. Cette demande me paraît parfaitement légitime, et l'un des enseignements - c'est par là que je terminerai mon propos - que nous devons tirer du débat qui a eu lieu dans notre pays sur l'avenir de l'Europe, c'est que les élus, en particulier les élus nationaux, doivent y jouer un rôle plus important. Nous en tiendrons compte, les uns et les autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur l'Europe.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT